

vivre bien **vivre** pleinement

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Rapport annuel 2020 –
Revue financière

Rapport annuel de 2020 - Revue financière

Faits saillants financiers	1
Rapport de gestion	3
Résultats financiers	67
Notes afférentes aux états financiers consolidés	78
Rétrospective des trois derniers exercices	140
Glossaire	142

Faits saillants financiers¹⁾

Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	52 714 \$	48 037 \$
Augmentation des produits	9,7 %	2,9 %
Résultat d'exploitation	2 365 \$	2 270 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 041	4 912
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,6 %	10,2 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742 \$	747 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	742	747
Impôt sur le résultat	431	392
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	589	571
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	26,6 %
Bénéfice net	1 192 \$	1 131 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 108	1 081
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	1 096	1 069
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 527	1 516
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net dilué	3,06 \$	2,90 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	4,26 \$	4,12 \$
Dividendes		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,280 \$	1,240 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidésⁱⁱⁱ⁾		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 937 \$	1 190 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 191	3 960
Dépenses d'investissement	1 224	1 206
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	2 247	1 210
Mesures financières		
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,8 x	3,0 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	14,0 %	13,7 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	8,2 %	7,8 %

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Faits saillants financiers¹⁾

Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020 (53 semaines)	2019 ⁴⁾ (52 semaines)
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	51 859 \$	47 099 \$
Résultat d'exploitation	2 231	2 082
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	15 300	13 998
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	29,5 %	29,7 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 882 \$	4 700 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,4 %	10,0 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 571 \$	2 502 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	8,6 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,9 %	3,6 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail	5,3 %	4,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	4,5 %	2,9 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	71,0	70,8
Nombre de magasins détenus par la société	550	548
Nombre de magasins franchisés	542	540
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 347	1 343
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers		
Produits	1 097 \$	1 196 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	47	107
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 165 \$	3 298 \$
Créances sur cartes de crédit	3 109	3 624
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	237	196
Rendement annualisé sur le montant brut moyen trimestriel des créances sur cartes de crédit	13,3 %	13,5 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen trimestriel des créances sur cartes de crédit	3,4 %	3,4 %

Rapport de gestion

1.	Énoncés prospectifs	4
2.	Vue d'ensemble	6
3.	Cadre stratégique	6
4.	Indicateurs de performance financière clés	7
5.	Performance financière globale	8
5.1	Résultats d'exploitation consolidés	8
5.2	Principales informations financières	13
6.	Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	15
6.1	Secteur Vente au détail	16
6.2	Secteur Services financiers	19
7.	Situation de trésorerie et sources de financement	20
7.1	Flux de trésorerie	20
7.2	Situation de trésorerie et structure du capital	21
7.3	Composantes de la dette totale	22
7.4	Situation financière	24
7.5	Notation	24
7.6	Capital social	24
7.7	Arrangements hors bilan	26
7.8	Obligations contractuelles	27
8.	Instruments financiers dérivés	28
9.	Résultats d'exploitation trimestriels	29
9.1	Résultats par trimestre	29
9.2	Résultats du quatrième trimestre	31
10.	Procédures et contrôles de communication de l'information	39
11.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	39
12.	Risques d'entreprise et gestion des risques	39
12.1	Risques d'exploitation et gestion des risques	41
12.2	Risques financiers et gestion des risques	48
13.	Transactions entre parties liées	50
14.	Estimations comptables critiques et jugements	52
14.1	Consolidation	53
14.2	Stocks	53
14.3	Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)	53
14.4	Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	53
14.5	Dépréciation des créances sur cartes de crédit	54
14.6	Impôt sur le résultat et autres impôts	54
14.7	Informations sectorielles	54
14.8	Provisions	54
14.9	Contrats de location	55
15.	Normes comptables	55
15.1	Nouvelles principales méthodes comptables	55
15.2	Norme comptable future	55
16.	Mise à jour concernant la stratégie et perspectives	56
17.	Mesures financières non conformes aux PCGR	57
18.	Informations supplémentaires	66

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages 67 à 141 du présent Rapport annuel – Revue financière (le « Rapport annuel »).

Les états financiers consolidés audités annuels de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 2 janvier 2021 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 24 février 2021. Un glossaire des termes utilisés dans le présent Rapport annuel figure à la page 142.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2020 (période de 13 semaines close le 2 janvier 2021) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2019 (période de 12 semaines close le 28 décembre 2019) et toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour l'exercice 2020 en entier (période de 53 semaines close le 2 janvier 2021) sont comparées aux données de l'exercice 2019 en entier (période de 52 semaines close le 28 décembre 2019).

1. Énoncés prospectifs

Le présent Rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent Rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent Rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 5.1, « Résultats d'exploitation consolidés », à la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail – Autres questions liées au secteur Vente au détail », à la rubrique 6.2, « Secteur Services financiers », à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 9, « Résultats d'exploitation trimestriels », à la rubrique 16, « Mise à jour concernant la stratégie et perspectives », et à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2021 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait à la pandémie de COVID-19, à l'incidence de la réforme du réseau de la santé, aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation ainsi qu'aux bénéfices associés aux initiatives stratégiques. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, dont la pandémie de COVID-19, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 12, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion et dans la notice annuelle 2020 de la société (pour l'exercice clos le 2 janvier 2021). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- la durée de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur les affaires, les activités et la situation financière de la société, ainsi que sur les activités des fournisseurs, le comportement des consommateurs et l'économie en général;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et par le fait même un assortiment approprié de produits offerts dans les magasins;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficacités sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires;
- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service du personnel qualifié pour les principaux postes, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession économique ou des fluctuations des taux d'inflation ou de déflation, des taux d'emploi et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, et les fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change ou des cours des dérivés ainsi que des marchandises;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle 2020 de la société (pour l'exercice clos le 2 janvier 2021) et à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du présent rapport de gestion, qui comprend une description des risques liés à la COVID-19. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ainsi que les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale, et il soutient le programme *PC Optimum*^{MC}. Le secteur Services financiers de la société englobe les services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*, les services de courtage d'assurance ainsi que les services de télécommunications.

3. Cadre stratégique

Le cadre stratégique de la société découle de sa puissante raison d'être, soit Vivre bien, vivre pleinement. Ce cadre, aussi désigné comme le *Compas stratégique* de la société à l'interne, s'articule autour de notre passion inéluctable envers les clients. S'appuyant sur les lignes directrices du *Compas stratégique*, la société entend réaliser des résultats financiers parmi les meilleurs de l'industrie en tirant profit de sa connaissance clients approfondie et fondée sur des données ainsi qu'en atteignant un degré élevé d'excellence au chapitre des processus et de l'efficacité. Ces objectifs axés sur les clients guident nos investissements dans les secteurs de croissance stratégiques, tels que le Commerce en ligne convivial, les Paiements et récompenses, ainsi que le Réseau de soins de santé relié.

La société vise à être la meilleure en alimentation, en santé et en beauté. Être les meilleurs en alimentation passe par la qualité de notre offre de produits frais, notre désir d'offrir des prix concurrentiels et viables, un assortiment de produits spécifiques à chacune de nos bannières de même que plusieurs des marques contrôlées les plus populaires au pays. Être les meilleurs en santé et en beauté consiste à offrir des produits et services de santé et de bien-être de première qualité ainsi qu'un vaste choix de produits de beauté qui se démarquent.

Loblaw est un chef de file réputé en matière de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE »). L'engagement de longue date de Loblaw envers la RSE ainsi que ses solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance reposent sur son objectif de créer de la valeur à long terme, notamment l'élaboration de solutions durables aux risques et occasions liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, l'établissement d'objectifs mesurables, la divulgation transparente d'information, une participation proactive des parties prenantes et des pratiques de gouvernance rigoureuses.

Les collègues de la société accordent beaucoup d'importance à la responsabilité sociale et à la conformité, en vertu d'un ensemble de valeurs communes, soit les valeurs ÊTRE, et une « Culture bleue » qui encouragent les collègues à être authentiques, à bâtir la confiance et à créer des liens.

Ces éléments sont tous complémentaires et, ensemble, complètent le cadre stratégique qui guide nos décisions actuelles et futures.

4. Indicateurs de performance financière clés¹⁾

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019⁴⁾ (52 semaines)
Chiffres consolidés Augmentation des produits Résultat d'exploitation Montant ajusté du BAIIA²⁾ Montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ Bénéfice net Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars) Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ (en dollars) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Flux de trésorerie disponibles²⁾	9,7 % 2 365 \$ 5 041 9,6 % 1 192 \$ 1 108 1 096 1 527 3,06 \$ 4,26 \$ 1 937 \$ 5 191 2 247	2,9 % 2 270 \$ 4 912 10,2 % 1 131 \$ 1 081 1 069 1 516 2,90 \$ 4,12 \$ 1 190 \$ 3 960 1 210
Mesures financières Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ Montant ajusté du rendement du capital²⁾	2,8 x 14,0 % 8,2 %	3,0 x 13,7 % 7,8 %
Secteur Vente au détail Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail Résultat d'exploitation Montant ajusté de la marge brute²⁾ Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ Montant ajusté du BAIIA²⁾ Montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾	8,6 % 4,9 % 2 231 \$ 15 300 29,5 % 4 882 \$ 9,4 %	1,1 % 3,6 % 2 082 \$ 13 998 29,7 % 4 700 \$ 10,0 %
Secteur Services financiers Bénéfice avant impôt sur le résultat Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	47 \$ 13,3 % 3,4 %	107 \$ 13,5 % 3,4 %

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

5. Performance financière globale

5.1 Résultats d'exploitation consolidés

Sauf indication contraire, toute l'information financière tient compte de l'incidence de la consolidation des franchises, de la COVID-19 et de la 53^e semaine.

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	52 714 \$	48 037 \$	4 677 \$	9,7 %
Résultat d'exploitation	2 365	2 270	95	4,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 041	4 912	129	2,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,6 %	10,2 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 596 \$	2 524 \$	72 \$	2,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742	747	(5)	(0,7) %
Impôt sur le résultat	431	392	39	9,9 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	589	571	18	3,2 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	26,6 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 108 \$	1 081 \$	27 \$	2,5 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	1 096	1 069	27	2,5 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 527	1 516	11	0,7 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,06 \$	2,90 \$	0,16 \$	5,5 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,26 \$	4,12 \$	0,14 \$	3,4 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué (en millions)	358,2	368,4		

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les activités de la société tout au long de l'exercice. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail a bénéficié de la pandémie, mais les coûts visant à assurer la sécurité des clients et collègues sont demeurés élevés. Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les consommateurs, conservant les parts de marché acquises au cours de la pandémie dans les secteurs des magasins conventionnels, des pharmacies et de la beauté, et elle a amélioré la trajectoire de ses bannières à escompte. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires des produits de l'avant du magasin a été soutenu par la vigueur des catégories de produits de consommation courante, tandis que les catégories à marge plus élevée ont subi l'incidence négative de la pandémie. La pandémie de COVID-19 a accéléré certaines tendances à plus long terme, ce qui a permis à la société de faire progresser ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, un Réseau de soins de santé relié et les Paiements et récompenses.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 1 096 millions de dollars (3,06 \$ par action ordinaire), en hausse de 27 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire), ou 2,5 %, comparativement à celui inscrit en 2019, compte tenu de l'incidence de 35 millions de dollars de la 53^e semaine. Cette augmentation tient compte de l'amélioration de 11 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de l'incidence favorable nette de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 11 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises) attribuable essentiellement à l'incidence de la 53^e semaine; facteur en partie contrebalancé par :
 - la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- l'incidence nette favorable de 16 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - la variation favorable de 43 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
 - la variation favorable de 12 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence favorable de 7 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent; facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 16 millions de dollars (0,04 \$ par action ordinaire) du renversement, en 2019, de certains éléments liés à des périodes précédentes;
 - la variation défavorable de 12 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 8 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) de la reprise sur certaines réserves fiscales, à l'exercice précédent, à la suite de la réalisation d'une vérification fiscale qui comprenait un examen des coûts d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés en 2014;
 - l'incidence défavorable de 4 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence défavorable de 4 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) de la modification du taux d'impôt des sociétés prévu par la loi à l'exercice précédent;
 - la variation défavorable de 2 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires (0,11 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 1 527 millions de dollars (4,26 \$ par action ordinaire), ce qui représente une hausse de 11 millions de dollars, ou 0,7 %, comparativement à celui inscrit en 2019, qui tient compte de l'incidence de 35 millions de dollars de la 53^e semaine.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ s'est établi à 4,26 \$ par action ordinaire, ce qui représente une hausse de 0,14 \$, ou 3,4 %, qui tient compte de l'incidence de 0,10 \$ de la 53^e semaine. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Produits

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	51 859 \$	47 099 \$	4 760 \$	10,1 %
Services financiers	1 097	1 196	(99)	(8,3) %
Consolidation et éliminations	(242)	(258)	16	6,2 %
Produits	52 714 \$	48 037 \$	4 677 \$	9,7 %

Les produits ont augmenté de 4 677 millions de dollars, ou 9,7 %, comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 52 714 millions de dollars en 2020, en raison essentiellement d'une amélioration de 4 760 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, y compris l'incidence de 878 millions de dollars de la 53^e semaine. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 4 248 millions de dollars, ou 9,3 %, en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et de l'augmentation nette de la superficie de vente au détail, y compris l'incidence de 845 millions de dollars de la 53^e semaine. L'augmentation du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a été en partie contrebalancée par la diminution de 99 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Services financiers, qui a découlé principalement de la baisse des produits d'intérêts, de la diminution des produits liés aux cartes de crédit en raison des dépenses moindres des clients attribuables à la COVID-19 et de la baisse du chiffre d'affaires attribuable à la fermeture partielle des kiosques La Boutique Mobile^{MC} en raison de la COVID-19 au deuxième trimestre de 2020.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 95 millions de dollars en 2020 comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 2 365 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53^e semaine. Cette hausse rend compte de l'amélioration de 58 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 37 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 58 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris l'apport positif de 36 millions de dollars de la consolidation des franchises et l'incidence favorable de la 53^e semaine, facteurs partiellement contrebalancés par une baisse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- la variation favorable de 37 millions de dollars d'éléments d'ajustement est essentiellement attribuable à ce qui suit :
 - la variation favorable de 58 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
 - la variation favorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence favorable de 10 millions de dollars des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 22 millions de dollars du renversement, en 2019, de certains éléments liés à des périodes précédentes;
 - la variation défavorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 5 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation défavorable de 3 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	4 882 \$	4 700 \$	182 \$	3,9 %
Services financiers	159	212	(53)	(25,0) %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 041 \$	4 912 \$	129 \$	2,6 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 129 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 5 041 millions de dollars en 2020. La hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ enregistrée pour l'exercice s'explique essentiellement par l'augmentation de 182 millions de dollars au sein du secteur Vente au détail, y compris l'incidence favorable de 61 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises et l'incidence défavorable de 67 millions de dollars de la 53^e semaine, partiellement contrebalancées par une baisse de 53 millions de dollars dans le secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles En 2020, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 72 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 2 596 millions de dollars. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles enregistrée en 2020 découle essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles en 2020 tiennent compte de l'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »).

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 5 millions de dollars en 2020 comparativement à celles inscrites en 2019 pour s'établir à 742 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 6 millions de dollars de la 53^e semaine. Cette diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières en 2020 découle essentiellement de la baisse des charges d'intérêts au titre des obligations locatives, en partie contrebalancée par la hausse des charges d'intérêts du secteur Services financiers.

Impôt sur le résultat

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	431 \$	392 \$	39 \$	9,9 %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	158	167	(9)	(5,4) %
Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014	—	8	(8)	(100,0) %
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	—	4	(4)	(100,0) %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	589 \$	571 \$	18 \$	3,2 %
Taux d'impôt effectif	26,6 %	25,7 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	26,6 %		

La charge d'impôt sur le résultat pour 2020 s'est établie à 431 millions de dollars (392 millions de dollars en 2019) et le taux d'impôt effectif, à 26,6 % (25,7 % en 2019). L'augmentation est surtout attribuable à la reprise sur certaines réserves fiscales à l'exercice précédent à la suite de la réalisation d'une vérification fiscale qui comprenait un examen des coûts d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés en 2014, déduction faite de l'incidence de certains éléments non déductibles. L'augmentation a également découlé de la réévaluation de certains soldes d'impôt différé attribuable à la baisse de taux en Alberta qui a été quasi adoptée au deuxième trimestre de 2019.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ pour 2020 s'est établi à 589 millions de dollars (571 millions de dollars en 2019) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,6 % (26,6 % en 2019).

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Au deuxième trimestre, le 23 avril 2020, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision concernant l'affaire Glenhuron en faveur de la société et a infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Au quatrième trimestre, soit le 29 octobre 2020, Cour suprême du Canada (la « Cour suprême ») a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel serait entendu le 13 mai 2021. La société n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Processus et efficience En 2020, la société a comptabilisé des charges de restructuration et autres charges connexes de 58 millions de dollars, liées essentiellement à des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficience. Les charges de restructuration tiennent compte de charges d'environ 40 millions de dollars liées à la fermeture annoncée précédemment de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. La société investit actuellement dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec. Les volumes provenant des centres de distribution de Laval et d'Ottawa seront transférés à Cornwall et la société s'attend à engager des coûts de restructuration supplémentaires liés à ces fermetures tout au long de 2021 et jusqu'en 2022.

5.2 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 2 janvier 2021, du 28 décembre 2019 et du 29 décembre 2018, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices. La réorganisation menée à terme le 1^{er} novembre 2018, aux termes de laquelle la société a cédé à George Weston Limitée (« Weston ») sa participation véritable d'environ 61,6 % dans Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »), est présentée séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021, le 28 décembre 2019 et le 29 décembre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	2018 (52 semaines)
Produits	52 714 \$	48 037 \$	46 693 \$
Résultat d'exploitation	2 365	2 270	1 923
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 041	4 912	3 528
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,6 %	10,2 %	7,6 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 596 \$	2 524 \$	1 497 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	742	747	387
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,6 %	26,6 %	26,8 %
Bénéfice net	1 192 \$	1 131 \$	800 \$
Activités poursuivies	1 192	1 131	753
Activités abandonnées	—	—	47
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 108	1 081	719
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	1 096	1 069	754
Activités poursuivies	1 096	1 069	707
Activités abandonnées	—	—	47
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 527 \$	1 516 \$	1 746 \$
Activités poursuivies	1 527	1 516	1 539
Activités abandonnées	—	—	207
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	3,08 \$	2,93 \$	2,00 \$
Activités poursuivies	3,08 \$	2,93 \$	1,88 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	0,12 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,06 \$	2,90 \$	1,99 \$
Activités poursuivies	3,06 \$	2,90 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	0,12 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	4,26 \$	4,12 \$	4,60 \$
Activités poursuivies	4,26 \$	4,12 \$	4,06 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	0,54 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — dilué (en millions)	358,2	368,4	379,3
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	1,280 \$	1,240 \$	1,155 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	1,325 \$	1,325 \$	1,325 \$
Total des actifs	35 870 \$	36 309 \$	30 153 \$
Total de la dette à long terme	7 046 \$	7 098 \$	8 026 \$
Obligations locatives	8 901	9 110	—
Passifs financiers à long terme	15 947 \$	16 208 \$	8 026 \$

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société.

Produits Les produits ont augmenté de 4 677 millions de dollars en 2020 comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 52 714 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 878 millions de dollars de la 53^e semaine. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail⁵⁾ a augmenté de 8,6 % (1,1 % en 2019). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail⁵⁾ a augmenté de 4,9 % (3,6 % en 2019).

Les produits ont augmenté de 1 344 millions de dollars en 2019 comparativement à ceux inscrits en 2018 pour s'établir à 48 037 millions de dollars. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 1,1 % (1,1 % en 2018). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 3,6 % (2,4 % en 2018).

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail de la société a continué de croître malgré la concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et un environnement économique et réglementaire incertain au cours des trois derniers exercices. En 2018, la société a fait face à l'inflation du prix des aliments, tandis que les prix du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable de la poursuite de la réforme du réseau de la santé. Le chiffre d'affaires de 2018 reflète également la cession des activités de postes d'essence au troisième trimestre de 2017. En 2019, les prix dans le secteur de l'alimentation au détail ont été inflationnistes. Les prix dans le secteur des pharmacies au détail ont été déflationnistes jusqu'au deuxième trimestre de 2019, lorsqu'ils sont redevenus inflationnistes. En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence considérable sur nos collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes. La société a enregistré une volatilité de son chiffre d'affaires ainsi que des variations dans la composition de celui-ci en raison des conséquences de la pandémie sur le comportement des consommateurs tout au long de l'exercice. Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail des trois derniers exercices reflète également l'incidence de la consolidation des franchises.

Le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de la société a subi l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 découlant de la diminution des produits liés aux cartes de crédit en raison des dépenses moindres des clients et de la baisse du chiffre d'affaires attribuable à la fermeture partielle des kiosques *La Boutique Mobile* au deuxième trimestre de 2020. Le secteur Services financiers a également lancé le compte *PC Argent^{MC}* au troisième trimestre de 2020, un produit qui permet aux titulaires de compte de faire des opérations bancaires courantes et d'accumuler des points *PC Optimum* en effectuant leurs paiements. En 2019 et en 2018, le chiffre d'affaires du secteur Services financiers de la société a continué d'afficher une croissance, en raison essentiellement de l'augmentation dans le portefeuille de cartes de crédit ainsi que des kiosques *La Boutique Mobile*.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies ont varié au cours des trois derniers exercices et ils reflètent l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », ainsi que les variations de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation. Ces variations du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies de la société découlent essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence de la 53^e semaine au cours de l'exercice 2020;
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables tant du secteur de l'alimentation au détail que du secteur des pharmacies au détail enregistrée en 2020, en 2019 et en 2018. Les résultats financiers de la société pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 reflètent des produits accrus en raison de la hausse de la demande pour des produits de la société ainsi qu'une augmentation du prix des marchandises en stock vendues. En outre, les frais de vente et charges générales et administratives ont également augmenté en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients;
- les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
- des variations de la performance du secteur Services financiers, y compris les investissements soutenus dans les initiatives stratégiques;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;

- l'incidence de certains éléments d'ajustement, notamment :
 - la charge liée à Glenhuron;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - l'incidence de la réforme du réseau de la santé sur les soldes des stocks;
 - le programme de carte Loblaw;
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - le profit ou la perte sur la vente d'immeubles non exploités;
 - certains éléments liés à des périodes précédentes;
- l'incidence négative, d'un exercice à l'autre, de la cession des activités de postes d'essence;
- l'incidence négative des augmentations du salaire minimum et de la poursuite de la réforme du réseau de la santé.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Total des actifs et des passifs financiers à long terme En 2020, le total des actifs a diminué de 1,2 % comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 35 870 millions de dollars. La diminution découle essentiellement de la baisse des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19 et de l'augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, partiellement contrebalancées par une hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les passifs financiers à long terme ont diminué de 1,6 % comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 15 947 millions de dollars, en raison essentiellement de la diminution des obligations locatives attribuable aux paiements au titre de la location, contrebalancée en partie par les entrées de contrats de location immobilière et les prorogations de contrats de location.

En 2019, le total des actifs a augmenté de 20 % comparativement à celui inscrit en 2018 pour s'établir à 36 309 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement de la hausse des actifs au titre de droits d'utilisation qui a découlé de la mise en œuvre de l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »). Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 101,9 % comparativement à ceux inscrits en 2018 pour s'établir à 16 208 millions de dollars, en raison essentiellement de la hausse des obligations locatives par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 16.

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires. Il comprend également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale et il soutient le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

6.1 Secteur Vente au détail

Sauf indication contraire, l'information financière qui suit reflète l'incidence de la consolidation des franchises, de la COVID-19 et de la 53^e semaine.

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	51 859 \$	47 099 \$	4 760 \$	10,1 %
Résultat d'exploitation	2 231	2 082	149	7,2 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	15 300	13 998	1 302	9,3 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	29,5 %	29,7 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 882 \$	4 700 \$	182 \$	3,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,4 %	10,0 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 571 \$	2 502 \$	69 \$	2,8 %

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)		2019 (52 semaines)	
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables ⁵⁾	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	37 596 \$	8,6 %	33 756 \$	1,1 %
Secteur des pharmacies au détail	14 263	4,9 %	13 343	3,6 %
Médicaments sur ordonnance	6 758	5,3 %	6 307	4,4 %
Produits de l'avant du magasin	7 505	4,5 %	7 036	2,9 %

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 51 859 millions de dollars en 2020, en hausse de 4 760 millions de dollars, ou 10,1 %, comparativement à celui inscrit en 2019, ce qui tient compte de l'incidence de 878 millions de dollars de la 53^e semaine. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 4 248 millions de dollars, ou 9,3 %, compte tenu de l'incidence de 845 millions de dollars de la 53^e semaine, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail⁵⁾ a augmenté de 8,6 % en 2020 (1,1 % en 2019). La hausse du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation⁵⁾ reflète l'incidence favorable de la COVID-19;
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été solide;
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a été solide;
 - le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de la société a augmenté de 3,9 % (2,5 % en 2019), ce qui reflète la croissance d'un exercice à l'autre des produits du secteur de l'alimentation au détail par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de la société. L'augmentation du prix moyen des articles est attribuable à la composition du chiffre d'affaires;
 - si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie s'est accrue et l'achalandage en magasin a diminué en 2020;

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail⁵⁾ a augmenté de 4,9 % (3,6 % en 2019). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies⁵⁾ reflète l'incidence favorable de la COVID-19;
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance⁵⁾ a augmenté de 5,3 % (4,4 % en 2019). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 6,0 % (3,2 % en 2019). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables⁵⁾, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 4,2 % (3,1 % en 2019) et la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 0,5 % (0,7 % en 2019);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin⁵⁾ a augmenté de 4,5 % (2,9 % en 2019).

En 2020, 19 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 9 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie du secteur Vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 149 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019 pour s'établir à 2 231 millions de dollars en 2020, ce qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53^e semaine. La hausse découle de l'amélioration de 114 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 35 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 114 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète principalement la hausse du montant ajusté de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'apport positif de 36 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises et l'incidence positive de la 53^e semaine;
- la variation favorable de 35 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - la variation favorable de 58 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
 - la variation favorable de 14 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 - l'incidence favorable de 10 millions de dollars des achats de rentes et rachats de régimes de retraite au cours de l'exercice précédent;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 22 millions de dollars du renversement, en 2019, de certains éléments liés à des périodes précédentes;
 - la variation défavorable de 16 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 5 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation défavorable de 3 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, du profit net sur la vente d'immeubles non exploités.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 15 300 millions de dollars en 2020, en hausse de 1 302 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,5 %, en baisse de 20 points de base comparativement à celui inscrit en 2019. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 834 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 27,0 %, en baisse de 60 points de base comparativement à celui inscrit en 2019. Les marges du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable des changements dans la composition du chiffre d'affaires en lien avec la COVID-19 ainsi que des prix concurrentiels.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 4 882 millions de dollars en 2020, en hausse de 182 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2019. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable de 61 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises. Exclusion faite de la consolidation des franchises, la hausse est attribuable à l'accroissement de 834 millions de dollars du montant ajusté de la marge brute²⁾, en partie contrebalancé par l'augmentation de 713 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont diminué de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2019 pour s'établir à 17,6 %, ce qui s'explique par l'effet de levier sur le chiffre d'affaires découlant de la hausse du volume des ventes et par les gains en matière d'amélioration des processus et de création d'efficacités, partiellement contrebalancés par les coûts liés à la COVID-19 et les coûts de main-d'œuvre supplémentaires liés au commerce électronique en raison des ventes en ligne accrues.

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ tient compte de profits de néant (7 millions de dollars en 2019) au titre de la cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix en 2020.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 2 571 millions de dollars en 2020, en hausse de 69 millions de dollars en regard de 2019. L'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles découle essentiellement de la consolidation des franchises et d'une augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Consolidation des franchises Le réseau de la société compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, la société a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes d'un contrat de franchise simplifié qui est entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »).

Le tableau qui suit présente l'incidence totale de la consolidation des franchises dont rendent compte les résultats consolidés de la société :

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 ⁴⁾ (12 semaines)	2020 (53 semaines)	2019 ⁴⁾ (52 semaines)
Nombre de magasins franchisés consolidés à l'ouverture de la période	526	444	470	400
Ajouter : nombre net de magasins franchisés consolidés pendant la période	—	26	56	70
Nombre de magasins franchisés consolidés à la clôture de la période ⁱ⁾	526	470	526	470
Chiffre d'affaires	439 \$	318 \$	1 866 \$	1 354 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	440	333	1 839	1 371
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	69	32	215	154
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	24	21	104	79
Résultat d'exploitation	45	11	111	75
Bénéfice net	42	6	88	47
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	46	9	84	50

i) Le nombre de magasins franchisés présenté ailleurs inclut certains magasins qui en vertu d'accords d'achats ne seront pas assujettis au contrat de franchise.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par le résultat d'exploitation présenté dans le tableau ci-dessus, puisque le bénéfice inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

6.2 Secteur Services financiers

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	1 097 \$	1 196 \$	(99) \$	(8,3) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	47	107	(60)	(56,1) %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 165 \$	3 298 \$	(133) \$	(4,0) %
Créances sur cartes de crédit	3 109	3 624	(515)	(14,2) %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	237	196	41	20,9 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,3 %	13,5 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,4 %	3,4 %		

Produits Les produits se sont établis à 1 097 millions de dollars en 2020, ce qui représente une diminution de 99 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2019, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la diminution des produits d'intérêts attribuable à la baisse du volume des créances sur cartes de crédit;
- la diminution des commissions d'interchange et des frais sur cartes de crédit attribuable surtout aux dépenses moindres des clients;
- la diminution du chiffre d'affaires attribuable à la fermeture partielle des kiosques *La Boutique Mobile* au deuxième trimestre de 2020.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 47 millions de dollars en 2020, ce qui représente une baisse de 60 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2019. La diminution découle essentiellement de ce qui suit :

- la diminution des produits dont il est question plus haut;
- l'augmentation des pertes de crédit découlant de l'augmentation des pertes de crédit attendues attribuable au contexte récessionniste;
- l'augmentation des charges d'intérêts;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution des coûts du programme de fidélisation;
- la baisse des coûts d'acquisition de la clientèle.

Créances sur cartes de crédit Au 2 janvier 2021, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 109 millions de dollars, en baisse de 515 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 28 décembre 2019. Cette baisse découle essentiellement des dépenses moindres des clients et du taux de paiement plus élevé. Le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit a augmenté pour s'établir à 237 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars comparativement au 28 décembre 2019.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

7.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 133 \$	1 065 \$	68 \$	6,4 %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	5 191 \$	3 960 \$	1 231 \$	31,1 %
Activités d'investissement	(1 376)	(289)	(1 087)	(376,1) %
Activités de financement	(3 282)	(3 606)	324	9,0 %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	3	(1)	(33,3) %
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	535 \$	68 \$	467 \$	686,8 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 668 \$	1 133 \$	535 \$	47,2 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 5 191 millions de dollars en 2020, en hausse de 1 231 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2019. Cette augmentation s'explique essentiellement par la baisse des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19 et aux taux de paiement plus élevés par rapport à l'exercice précédent, par la diminution des impôts payés et par l'augmentation du bénéfice en trésorerie.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 376 millions de dollars en 2020, en hausse de 1 087 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2019. Cette augmentation est principalement attribuable à la libération de dépôts de garantie de 800 millions de dollars au cours de l'exercice précédent aux fins du remboursement de débentures de 800 millions de dollars de la société et à la hausse des placements à court terme qui a découlé de l'augmentation du bénéfice en trésorerie et de la conservation de liquidités.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en %)
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	35,5	35,6	(0,3) %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	16,7	16,5	1,2 %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés)	18,8	18,7	0,5 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	71,0	70,8	0,3 %
Nombre de magasins détenus par la société	550	548	0,4 %
Nombre de magasins franchisés	542	540	0,4 %
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 347	1 343	0,3 %
Nombre total de magasins	2 439	2 431	0,3 %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	7 %	8 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	4 %	4 %	
Biens immobiliers détenus par les pharmaciens propriétaires (en pourcentage)	1 %	1 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	64 500	65 000	(0,8) %
Magasins franchisés	30 800	30 600	0,7 %
Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	14 000	13 900	0,7 %

Dépenses d'investissement En 2020, la société a engagé des dépenses d'investissement de 1 224 millions de dollars, en hausse de 18 millions de dollars, ou 1,5 %, comparativement à celles inscrites en 2019.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 3 282 millions de dollars en 2020, en baisse de 324 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2019. La baisse des sorties nettes liées aux activités de financement s'explique principalement par le remboursement net de 69 millions de dollars sur la dette à long terme au cours de l'exercice considéré, comparativement à un remboursement net de 411 millions de dollars sur la dette à long terme au cours de l'exercice précédent, par une diminution des rachats d'actions et par une augmentation de la dette bancaire, en partie contrebalancés par l'augmentation des paiements au titre de la location et par le calendrier de versement des dividendes du quatrième trimestre de 2020.

Les opérations importantes touchant la dette à long terme de la société sont décrites à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 191 \$	3 960 \$	1 231 \$	31,1 %
Moins :				
Dépenses d'investissement	1 224	1 206	18	1,5 %
Intérêts payés	336	349	(13)	(3,7) %
Paiements au titre de la location, montant net	1 384	1 195	189	15,8 %
Flux de trésorerie disponibles ²⁾ⁱ⁾	2 247 \$	1 210 \$	1 037 \$	85,7 %

i) Les flux de trésorerie disponibles²⁾ consolidés comprennent des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 1 595 millions de dollars (1 467 millions de dollars en 2019) provenant du secteur Vente au détail et des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 652 millions de dollars (257 millions de dollars affectés en 2019) provenant du secteur Services financiers.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 2 247 millions de dollars en 2020, en hausse de 1 037 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2019. La hausse des flux de trésorerie disponibles²⁾ s'explique essentiellement par la baisse des créances sur cartes de crédit attribuable aux dépenses moindres des clients en raison de la COVID-19 et aux taux de paiements plus élevés par rapport à l'exercice précédent, par la diminution des impôts payés et par l'augmentation du bénéfice en trésorerie, en partie contrebalancées par la hausse des paiements au titre de la location.

7.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

La Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») prévoit obtenir du financement à long terme pour son portefeuille de cartes de crédit au moyen de l'émission de billets de *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« Eagle ») et de certificats de placement garanti (les « CPG »).

La société gère la structure de son capital en fonction de chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter de manière à s'assurer que cette structure convienne au domaine dans lequel chaque secteur exerce ses activités. Le tableau qui suit présente le total de la dette sur laquelle la direction exerce un suivi, par secteur d'exploitation à présenter :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021			Au 28 décembre 2019		
	Vente au détail	Services financiers	Total	Vente au détail	Services financiers	Total
Dette bancaire	86 \$	— \$	86 \$	18 \$	— \$	18 \$
Dépôts à vue de clients	—	24	24	—	—	—
Dette à court terme	—	575	575	—	725	725
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	—	597	597	350	777	1 127
Dette à long terme	4 811	1 638	6 449	4 437	1 534	5 971
Certains autres passifs ⁱ⁾	117	—	117	65	—	65
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	5 014 \$	2 834 \$	7 848 \$	4 870 \$	3 036 \$	7 906 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 379	—	1 379	1 419	—	1 419
Obligations locatives	7 522	—	7 522	7 691	—	7 691
Total de la dette, compte tenu du total des obligations locatives	13 915 \$	2 834 \$	16 749 \$	13 980 \$	3 036 \$	17 016 \$

i) Inclut des passifs financiers de 46 millions de dollars liés à la vente de cinq immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix.

Secteur Vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que le secteur Vente au détail affiche des paramètres de crédit cadrant avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société suit de près le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail, mesure qui lui permet d'évaluer le niveau d'endettement.

	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,8 x	3,0 x

Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail au 2 janvier 2021 a diminué comparativement à celui inscrit au 28 décembre 2019, en raison essentiellement de la hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ et de la diminution de la dette du secteur Vente au détail. Le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail reflète l'incidence positive de la 53^e semaine.

Banque le Choix du Président Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société respectait ces clauses restrictives au 2 janvier 2021 et les a respectées tout au long de l'exercice. La Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables au 2 janvier 2021 et les a respectées tout au long de l'exercice.

Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés En 2019, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

7.3 Composantes de la dette totale

Débentures Le tableau qui suit présente un résumé des débentures émises en 2020. Aucune débenture n'a été émise en 2019.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal - 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	2,28 %	7 mai 2030	350 \$
Total des débentures émises			350 \$

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030 émis.

Le tableau qui suit présente un résumé des débentures remboursées en 2020 et en 2019 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal - 2020	Montant en principal - 2019
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	3,75 %	12 mars 2019	— \$	800 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	350	—
Total des débentures remboursées			350 \$	800 \$

- i) La société a comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières une charge de 3 millions de dollars liée à une pénalité pour remboursement anticipé lorsqu'elle a remboursé, le 31 décembre 2018, à sa valeur nominale, la débenture de 800 millions de dollars dont l'échéance initiale était le 12 mars 2019.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 7 octobre 2023. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière. En 2020, la société a prélevé puis remboursé 350 millions de dollars sur cette facilité. Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité. En 2020, la société a modifié sa facilité de crédit engagée et repoussé la date d'échéance du 10 juin 2021 au 7 octobre 2023.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	1 050 \$	1 000 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	575	725
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 625 \$	1 725 \$

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle se conformait à cette exigence au 2 janvier 2021 et s'y est conformée tout au long de 2020.

En 2020, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019), échéant le 17 juillet 2025 (17 juillet 2024 en 2019) et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,34 % (2,28 % en 2019). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 11 millions de dollars (perte de 8 millions de dollars en 2019) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 2,07 % (2,94 % en 2019) sur les billets d'*Eagle* émis.

En 2020, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Par conséquent, les soldes relatifs aux billets d'*Eagle* ont enregistré une variation nette de 50 millions de dollars en 2020. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2019.

Fiducies de financement indépendantes Au 2 janvier 2021, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 512 millions de dollars (505 millions de dollars au 28 décembre 2019) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 2 janvier 2021, la société avait accordé un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 28 décembre 2019) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % en 2019) du principal des prêts en cours.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de CPG de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2020 et 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 311 \$	1 141 \$
CPG émis	410	453
CPG arrivés à échéance	(536)	(283)
Solde à la clôture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$

Au 2 janvier 2021, des CPG de 597 millions de dollars (527 millions de dollars au 28 décembre 2019) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires d'entreprises autorisées à exploiter sous licence des pharmacies de détail à des points de vente donnés sous les marques de commerce de la société (les « pharmaciens propriétaires ») obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 2 janvier 2021, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 28 décembre 2019) et un montant total de 470 millions de dollars (468 millions de dollars au 28 décembre 2019) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 2 janvier 2021, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 86 millions de dollars au total (18 millions de dollars au 28 décembre 2019) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

7.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	14,0 %	13,7 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	8,2 %	7,8 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ au 2 janvier 2021 a augmenté comparativement au montant inscrit au 28 décembre 2019, en raison essentiellement de la diminution des bénéfices non répartis attribuable aux rachats d'actions ordinaires et d'une augmentation du bénéfice net. Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ reflète l'incidence positive de la 53^e semaine.

Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ au 2 janvier 2021 a augmenté comparativement au montant inscrit au 28 décembre 2019, en raison essentiellement de la baisse de la dette totale et de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ reflète l'incidence positive de la 53^e semaine.

7.5 Notation

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débentures	BBB (élevé)	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	Pfd-3 (élevé)	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

En 2020, Dominion Bond Rating Service a rehaussé les notations de la société, les faisant passer de BBB (moyen) à BBB (élevé), avec tendance stable, et Standard and Poor's a confirmé les notations et les perspectives de la société.

7.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 2 janvier 2021 ou au 28 décembre 2019.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices indiqués :

	2020 (53 semaines)		2019 (52 semaines)	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	360 064 475	7 065 \$	371 790 967	7 177 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	601 756	35	1 886 733	94
Rachetées et annulées	(13 304 751)	(263)	(13 613 225)	(206)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	347 361 480	6 837 \$	360 064 475	7 065 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(1 113 302)	(21) \$	(734 727)	(15) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(145 000)	(3)	(900 000)	(16)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	585 518	11	521 425	10
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(672 784)	(13) \$	(1 113 302)	(21) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	346 688 696	6 824 \$	358 951 173	7 044 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	355 484 682		365 360 161	

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil d'administration (le « Conseil »), qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au quatrième trimestre de 2020 et au deuxième trimestre de 2019, le Conseil a accru de 0,02 \$ et de 0,02 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,335 \$ et à 0,315 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués :

	2020ⁱ⁾	2019
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,280 \$	1,240 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,335 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2020 ont été payés le 30 décembre 2020. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2020 ont été payés le 31 décembre 2020.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	453 \$	453 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	12	12
Total des dividendes déclarés	465 \$	465 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,335 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2021 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2021, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2021 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2021.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	13 304 751	13 613 225
Contrepartie en trésorerie payée ⁱ⁾	888 \$	937 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	625	546
Diminution du capital social ordinaire	263	206
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	145 000	900 000
Contrepartie en trésorerie payée	10 \$	62 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	7	46
Diminution du capital social ordinaire	3	16

i) En 2019, la contrepartie en trésorerie payée comprenait un montant de 185 millions de dollars payé pour des actions ordinaires relativement au régime d'achat d'actions automatique, qui est décrit plus bas.

En 2020, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de la société. Cette modification permettait à la société de racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société.

Conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), le 21 décembre 2020, la société a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston (« M. Weston »), qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de Weston. Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la CVMO et sont prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société peut racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2020, 13 304 751 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie en trésorerie totale de 888 millions de dollars, y compris 4 940 680 actions ordinaires rachetées auprès de Weston et 3 269 208 actions ordinaires rachetées auprès d'une entité contrôlée par M. Weston, pour une contrepartie en trésorerie totale de 336 millions de dollars et de 205 millions de dollars, respectivement.

Au deuxième trimestre de 2020, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 888 888 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 2 janvier 2021, la société avait racheté 10 547 174 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

En 2019, la société a mené à terme un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA »), lequel avait été mis sur pied au quatrième trimestre de 2018 afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Conformément au RAAA, le courtier de la société a acheté 2 927 733 actions ordinaires en contrepartie d'environ 185 millions de dollars.

7.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 7.3, « Composantes de la dette totale ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établissait à environ 506 millions de dollars au 2 janvier 2021 (510 millions de dollars au 28 décembre 2019).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location et d'autres transactions effectuées dans le cours normal de ses activités.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 28 décembre 2019). De plus, la société garantit les obligations de 3 millions de dollars (2 millions de dollars au 28 décembre 2019) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard^{MD} International Incorporated (« Mastercard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard^{MD}. Au 2 janvier 2021, la garantie en faveur de Mastercard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 28 décembre 2019).

Garantie sous forme de trésorerie Au 2 janvier 2021, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 102 millions de dollars (103 millions de dollars au 28 décembre 2019), dont un montant négligeable (1 million de dollars au 28 décembre 2019) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

7.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 2 janvier 2021.

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	1 588 \$	1 216 \$	1 459 \$	997 \$	664 \$	4 527 \$	10 451 \$
Contrats de change à terme	315	28	—	—	—	—	343
Passifs financiers ⁱⁱ⁾	3	2	2	2	3	27	39
Paiements au titre de la location	1 355	1 197	1 204	1 063	992	3 653	9 464
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	68	—	—	—	—	—	68
Obligations liées à des achats ^{iv)}	363	171	109	61	51	10	765
Total des obligations contractuelles	3 692 \$	2 614 \$	2 774 \$	2 123 \$	1 710 \$	8 217 \$	21 130 \$

- i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables étaient fondés sur les taux à terme au 2 janvier 2021.
- ii) Représentent l'engagement de la société au titre des paiements contractuels se rapportant à la vente de cinq immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix.
- iii) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

8. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société désignés comme couvertures de flux de trésorerie :

	2 janvier 2021 (53 semaines)			28 décembre 2019 (52 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme	— \$	— \$	— \$	— \$	(1) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	—	(40)	(5)	—	(6)	—
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱ⁾	—	1	(4)	(1)	—	(1)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	— \$	(39) \$	(9) \$	(1) \$	(7) \$	— \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars (50 millions de dollars en 2019), pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2020, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars et la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars. La société a conclu que ces couvertures étaient efficaces à leur date respective de règlement.
- ii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars (300 millions de dollars en 2019), pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle :

	2 janvier 2021 (53 semaines)			28 décembre 2019 (52 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle						
Contrats de change et autres contrats à terme	(7) \$	— \$	(3) \$	(5) \$	— \$	(16) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	—	(23)	5	—	12
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(11) \$	— \$	(26) \$	— \$	— \$	(4) \$

9. Résultats d'exploitation trimestriels

9.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice 2020 compte 53 semaines et l'exercice 2019 compte 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020					2019				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (53 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)
Produits	11 800 \$	11 957 \$	15 671 \$	13 286 \$	52 714 \$	10 659 \$	11 133 \$	14 655 \$	11 590 \$	48 037 \$
Montant ajusté du BAIIA²⁾	1 169	1 016	1 524	1 332	5 041	1 040	1 175	1 492	1 205	4 912
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	240	169	342	345	1 096	198	286	331	254	1 069
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	352	266	464	445	1 527	290	373	458	395	1 516
Bénéfice net par action ordinaire :										
De base (en dollars)	0,67 \$	0,47 \$	0,96 \$	0,98 \$	3,08 \$	0,54 \$	0,78 \$	0,91 \$	0,70 \$	2,93 \$
Dilué (en dollars)	0,66 \$	0,47 \$	0,96 \$	0,98 \$	3,06 \$	0,53 \$	0,77 \$	0,90 \$	0,70 \$	2,90 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	0,97 \$	0,74 \$	1,30 \$	1,26 \$	4,26 \$	0,78 \$	1,01 \$	1,25 \$	1,09 \$	4,12 \$
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ⁵⁾	9,6 %	10,0 %	6,9 %	8,6 %	8,6 %	2,0 %	0,6 %	0,1 %	1,9 %	1,1 %
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ⁵⁾	10,7 %	(1,1) %	6,1 %	3,7 %	4,9 %	2,2 %	4,0 %	4,1 %	3,9 %	3,6 %

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence liée à la pandémie de COVID-19;
- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre. Les produits ont été inhabituellement élevés pour chaque trimestre de 2020 par rapport aux périodes correspondantes de 2019 en raison de la COVID-19;
- l'incidence de la 13^e/53^e semaine au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2020;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- la consolidation des franchises;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,6 million de pieds carrés pour atteindre 71,0 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence liée à la pandémie de COVID-19;
- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre. Les résultats financiers de la société pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 comprennent des produits accrus, soutenus par l'augmentation de la demande pour les produits de la société et par l'augmentation du prix des marchandises en stock vendues. De plus, les frais de vente et charges générales et administratives ont également augmenté en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients;
- l'incidence de la 13^e/53^e semaine au cours du quatrième trimestre et de l'exercice 2020;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence du plan de fermeture de magasins de la société;
- les économies de coûts et l'efficacité sur le plan de l'exploitation découlant des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de la société;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », notamment :
 - les charges de restructuration et autres charges connexes;
 - la réévaluation des soldes d'impôt différé;
 - les pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises;
 - le profit ou la perte sur la vente d'immeubles non exploités;
 - certains éléments liés à des périodes précédentes.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société n'est pas touché de manière importante par la consolidation des franchises, puisque le résultat connexe inscrit à cet effet est surtout attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

9.2 Résultats du quatrième trimestre

Sauf indication contraire, toute l'information financière tient compte de l'incidence de la consolidation des franchises, de la COVID-19 et de la 53^e semaine.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2020 :

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	13 286 \$	11 590 \$	1 696 \$	14,6 %
Résultat d'exploitation	702	541	161	29,8 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 332	1 205	127	10,5 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,0 %	10,4 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	609 \$	589 \$	20 \$	3,4 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	166	176	(10)	(5,7) %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	166	176	(10)	(5,7) %
Impôt sur le résultat	142	99	43	43,4 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	180	149	31	20,8 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,7 %	26,8 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	348 \$	257 \$	91 \$	35,4 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	345	254	91	35,8 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	445	395	50	12,7 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,98 \$	0,70 \$	0,28 \$	40,0 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	1,26 \$	1,09 \$	0,17 \$	15,6 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	353,8	363,7		
Entrées (sorties) nettes liées aux ¹⁾ :				
Activités d'exploitation	1 380 \$	988 \$	392 \$	39,7 %
Activités d'investissement	(275)	(338)	63	18,6 %
Activités de financement	(940)	(462)	(478)	(103,5) %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,335 \$	0,315 \$	0,02 \$	6,3 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,33125 \$	0,33125 \$		

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les activités de la société. Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail a bénéficié de la pandémie, mais les coûts visant à assurer la sécurité des clients et collègues sont demeurés élevés. Loblaw a continué d'offrir de la valeur dans les catégories qui comptent le plus pour les consommateurs, conservant les parts de marché acquises au cours de la pandémie dans les secteurs des magasins conventionnels, des pharmacies et de la beauté, et elle a amélioré la trajectoire de ses bannières à escompte. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires des produits de l'avant du magasin a été soutenu par la vigueur des catégories de produits de consommation courante, tandis que les catégories à marge plus élevée ont subi l'incidence négative de la pandémie. La pandémie de COVID-19 a accéléré certaines tendances à plus long terme, ce qui a permis à la société de faire progresser ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, un Réseau de soins de santé relié et les Paiements et récompenses.

Au cours des quatre semaines ayant suivi la clôture du trimestre, la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail est demeurée élevée tandis que la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a ralenti en ce qui a trait aux produits de l'avant du magasin et est demeurée constante en ce qui a trait aux médicaments sur ordonnance. Pendant le reste du trimestre, tant les produits alimentaires que les médicaments sur ordonnance des magasins comparables seront comparés à la vague de stockage de réserves amorcée au premier trimestre de 2020. Les coûts liés à la COVID seront de l'ordre de 40 à 50 millions de dollars pour le premier trimestre de 2021.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 345 millions de dollars (0,98 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 91 millions de dollars (0,28 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019, compte tenu de l'incidence de 35 millions de dollars de la 53^e semaine. Cette augmentation tient compte de l'amélioration de 50 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 41 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 50 millions de dollars (0,14 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail (si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la consolidation des franchises) est attribuable à l'augmentation du montant ajusté de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par la hausse des frais de vente et charges générales et administratives et une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. La performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail reflète l'incidence positive de la 53^e semaine;
 facteur en partie contrebalancé par :
 - la diminution de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers;
- la variation favorable de 41 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - la variation favorable de 43 millions de dollars (0,11 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
 - l'incidence favorable de 12 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - la variation défavorable de 10 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 5 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) du renversement, en 2019, de certains éléments liés à des périodes précédentes;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,03 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ a augmenté de 50 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 445 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 35 millions de dollars de la 53^e semaine.

Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ a augmenté de 0,17 \$ au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 1,26 \$, ce qui tient compte de l'incidence de 0,10 \$ de la 53^e semaine. L'augmentation reflète l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Produits

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	13 043 \$	11 321 \$	1 722 \$	15,2 %
Services financiers	320	337	(17)	(5,0) %
Consolidation et éliminations	(77)	(68)	(9)	(13,2) %
Produits	13 286 \$	11 590 \$	1 696 \$	14,6 %

Les produits ont augmenté de 1 696 millions de dollars, ou 14,6 %, au quatrième trimestre de 2020 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 13 286 millions de dollars, en raison essentiellement d'une augmentation de 1 722 millions de dollars du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, y compris l'incidence de 878 millions de dollars de la 53^e semaine. Exclusion faite de l'incidence de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 1 601 millions de dollars, ou 14,6 %, en raison de la croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables et de l'augmentation nette de la superficie de vente au détail, y compris l'incidence de 845 millions de dollars de la 53^e semaine. La hausse a été contrebalancée en partie par une diminution de 17 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Services financiers découlant d'un recul des produits d'intérêts ainsi que d'une diminution des frais sur cartes de crédit, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile* et par l'augmentation des commissions d'interchange.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 161 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 702 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53^e semaine. Cette hausse reflète l'amélioration de 108 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et la variation favorable de 53 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 108 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable essentiellement à l'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail, y compris l'apport favorable de 34 millions de dollars de la consolidation des franchises. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail reflète l'incidence positive de la 53^e semaine, partiellement contrebalancée par la performance du secteur Services financiers;
- la variation favorable de 53 millions de dollars d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - la variation favorable de 58 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
 - l'incidence favorable de 14 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - la variation défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 7 millions de dollars du renversement, en 2019, de certains éléments liés à des périodes précédentes.

Montant ajusté du BAIIA²⁾

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Vente au détail	1 270 \$	1 135 \$	135 \$	11,9 %
Services financiers	62	70	(8)	(11,4) %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 332 \$	1 205 \$	127 \$	10,5 %

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 127 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 1 332 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53^e semaine. L'augmentation du montant ajusté du BAIIA²⁾ s'explique essentiellement par l'amélioration de la performance du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par la diminution de la performance du secteur Services financiers.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au quatrième trimestre de 2020, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 20 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 609 millions de dollars. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'incidence de l'amortissement de 117 millions de dollars (116 millions de dollars en 2019) des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont diminué de 10 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 166 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 6 millions de dollars de la 53^e semaine. La diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières enregistrée au quatrième trimestre de 2020 découle essentiellement de la baisse des charges d'intérêts au titre des obligations locatives et de la diminution des charges d'intérêts du secteur Services financiers.

Impôt sur le résultat

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Impôt sur le résultat	142 \$	99 \$	43 \$	43,4 %
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt	38	50	(12)	(24,0)%
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	180 \$	149 \$	31 \$	20,8 %
Taux d'impôt effectif	26,5 %	27,1 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,7 %	26,8 %		

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au quatrième trimestre de 2020 s'est établie à 142 millions de dollars (99 millions de dollars en 2019) et le taux d'impôt effectif, à 26,5 % (27,1 % en 2019). La diminution du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la diminution de certains éléments non déductibles.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ comptabilisé pour le quatrième trimestre de 2020 s'est établi à 180 millions de dollars (149 millions de dollars en 2019) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,7 % (26,8 % en 2019). La diminution du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ est principalement attribuable à une baisse de certains éléments non déductibles.

Flux de trésorerie

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 499 \$	944 \$	555 \$	58,8 %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	1 380 \$	988 \$	392 \$	39,7 %
Activités d'investissement	(275)	(338)	63	18,6 %
Activités de financement	(940)	(462)	(478)	(103,5) %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4	1	3	300,0 %
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	169 \$	189 \$	(20) \$	(10,6) %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 668 \$	1 133 \$	535 \$	47,2 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 1 380 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 392 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation des entrées nettes liées aux activités d'exploitation est essentiellement attribuable à la diminution des créances sur cartes de crédit qui a découlé des taux de paiement plus élevés par rapport à l'exercice précédent ainsi qu'à l'augmentation du bénéfice en trésorerie.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 275 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en baisse de 63 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2019. La diminution des sorties nettes liées aux activités d'investissement découle essentiellement de la baisse des placements à court terme.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 940 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 478 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation des sorties nettes liées aux activités de financement découle essentiellement d'un remboursement net de 177 millions de dollars sur la dette à long terme au cours du trimestre considéré comparativement à un remboursement net de 12 millions de dollars sur la dette à long terme au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent, d'une augmentation des rachats d'actions, du calendrier de versement des dividendes du quatrième trimestre de 2020 et d'une diminution des émissions de titres de créances à court terme.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2020, la société a engagé des dépenses d'investissement de 418 millions de dollars (426 millions de dollars en 2019) liées à des acquisitions d'immobilisations corporelles et à des entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 380 \$	988 \$	392 \$	39,7 %
Moins :				
Dépenses d'investissement	418	426	(8)	(1,9) %
Intérêts payés	71	74	(3)	(4,1) %
Paiements au titre de la location, montant net	285	216	69	31,9 %
Flux de trésorerie disponibles ²⁾ⁱ⁾	606 \$	272 \$	334 \$	122,8 %

i) Les flux de trésorerie disponibles²⁾ consolidés comprennent des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 655 millions de dollars (602 millions de dollars en 2019) provenant du secteur Vente au détail et des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 49 millions de dollars (330 millions de dollars en 2019) affectés au secteur Services financiers.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ se sont établis à 606 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 334 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019, en raison essentiellement de la diminution des créances sur cartes de crédit qui a découlé des taux de paiements plus élevés par rapport à l'exercice précédent et de l'augmentation du bénéfice en trésorerie.

Informations sectorielles

	2 janvier 2021 (13 semaines)				28 décembre 2019 (12 semaines)			
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	13 043 \$	320 \$	(77) \$	13 286 \$	11 321 \$	337 \$	(68) \$	11 590 \$
Résultat d'exploitation	649 \$	53 \$	— \$	702 \$	480 \$	61 \$	— \$	541 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	146	20	—	166	155	21	—	176
Bénéfice avant impôt sur le résultat	503 \$	33 \$	— \$	536 \$	325 \$	40 \$	— \$	365 \$
Résultat d'exploitation	649 \$	53 \$	— \$	702 \$	480 \$	61 \$	— \$	541 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	600	9	—	609	581	8	—	589
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	138	—	—	138	190	1	—	191
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(117)	—	—	(117)	(116)	—	—	(116)
Montant ajusté du BAIIAⁱⁱⁱ⁾	1 270 \$	62 \$	— \$	1 332 \$	1 135 \$	70 \$	— \$	1 205 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	483	9	—	492	465	8	—	473
Montant ajusté du résultat d'exploitation	787 \$	53 \$	— \$	840 \$	670 \$	62 \$	— \$	732 \$

i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme Mastercard^{MD} Services financiers le Choix du Président^{MD} du secteur Services financiers.

ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 111 millions de dollars (125 millions de dollars au 28 décembre 2019).

iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.

iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 117 millions de dollars (116 millions de dollars au 28 décembre 2019) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	13 043 \$	11 321 \$	1 722 \$	15,2 %
Résultat d'exploitation	649	480	169	35,2 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	3 832	3 376	456	13,5 %
Montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage ²⁾	29,4 %	29,8 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 270 \$	1 135 \$	135 \$	11,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,7 %	10,0 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	600 \$	581 \$	19 \$	3,3 %

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)
	Chiffre d'affaires Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires Chiffre d'affaires des magasins comparables
Secteur de l'alimentation au détail	9 302 \$ 8,6 %	7 960 \$ 1,9 %
Secteur des pharmacies au détail	3 741 3,7 %	3 361 3,9 %
Médicaments sur ordonnance	1 706 5,0 %	1 517 6,1 %
Produits de l'avant du magasin	2 035 2,8 %	1 844 2,2 %

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge brute²⁾, le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ rendent compte de l'incidence de la consolidation des franchises.

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 13 043 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 1 722 millions de dollars, ou 15,2 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019, ce qui tient compte de l'incidence de 878 millions de dollars de la 53^e semaine. Exclusion faite de la consolidation des franchises, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 1 601 millions de dollars, ou 14,6 %, ce qui tient compte de l'incidence de 845 millions de dollars de la 53^e semaine, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail⁵⁾ a augmenté de 8,6 % (1,9 % en 2019) au cours du trimestre à l'étude. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail²⁾ reflète l'incidence positive de la COVID-19 :
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été solide;
 - la croissance du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance a été solide;
 - le prix moyen des articles du secteur de l'alimentation au détail de la société a augmenté de 3,9 % (0,8 % en 2019), ce qui reflète la croissance d'un exercice à l'autre des produits du secteur de l'alimentation au détail par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de la société au cours du trimestre. L'augmentation du prix moyen des articles est attribuable à la composition du chiffre d'affaires;
 - si l'on tient compte d'un nombre comparable de semaines, la taille du panier d'épicerie s'est accrue et l'achalandage en magasin a diminué au cours du trimestre;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail⁵⁾ a augmenté de 3,7 % (3,9 % en 2019);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance⁵⁾ a augmenté de 5,0 % (6,1 % en 2019). Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 9,3 % (3,2 % en 2019). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables⁵⁾, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 1,9 % (3,1 % en 2019) et, d'un exercice à l'autre, la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 2,0 % (2,4 % en 2019);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin⁵⁾ a augmenté de 2,8 % (2,2 % en 2019).

Au cours des 12 derniers mois, 19 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 9 les ont fermées, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de la superficie en pieds carrés du secteur Vente au détail de 0,2 million de pieds carrés, ou 0,3 %.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 169 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 649 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 67 millions de dollars de la 53^e semaine. Cette hausse découle de l'amélioration de 117 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et de la variation favorable de 52 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 117 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète la hausse du montant ajusté de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de vente et charges générales et administratives et l'augmentation des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. L'amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation reflète l'apport favorable de 34 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises et l'incidence positive de la 53^e semaine;
- la variation favorable de 52 millions de dollars d'éléments d'ajustement est attribuable essentiellement à ce qui suit :
 - la variation favorable de 58 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises;
 - l'incidence favorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges de restructuration et autres charges connexes;
 facteurs en partie contrebalancés par :
 - la variation défavorable de 13 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 7 millions de dollars du renversement, en 2019, de certains éléments liés à des périodes précédentes.

Montant ajusté de la marge brute²⁾ Le montant ajusté de la marge brute²⁾ s'est établi à 3 832 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 456 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 349 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾ s'est établi à 29,4 %, en baisse de 40 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, s'est établi à 26,9 %, en baisse de 80 points de base comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019. Les marges du secteur de l'alimentation ont subi l'incidence défavorable des changements dans la composition du chiffre d'affaires en lien avec la COVID-19 ainsi que des prix concurrentiels. Les marges du secteur des pharmacies au détail ont subi l'incidence défavorable des changements dans la composition du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin occasionnés par la COVID-19. Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage²⁾, si l'on ne tient pas compte de la 53^e semaine, a diminué de 70 points de base.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 1 270 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 135 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019. L'augmentation tient compte de l'incidence favorable de 37 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de la consolidation des franchises. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, la hausse est attribuable à l'augmentation de 349 millions de dollars du montant ajusté de la marge brute²⁾, partiellement contrebalancée par une augmentation de 251 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Si l'on ne tient pas compte de la consolidation des franchises, les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 17,4 %, en baisse de 20 points de base comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019. La diminution favorable de 20 points de base s'explique essentiellement par l'effet de levier sur le chiffre d'affaires et par les gains en matière d'amélioration des processus et de création d'efficacités, partiellement contrebalancés par les coûts liés à la COVID-19 et les coûts de main-d'œuvre supplémentaires liés au commerce électronique en raison de l'augmentation des ventes en ligne.

Le montant ajusté du BAIIA²⁾ ne tient compte d'aucune cession-bail d'immeubles conclue avec Propriétés de Choix en 2020 (aucune en 2019).

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont établis à 600 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en hausse de 19 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019, en raison essentiellement de la consolidation des franchises et de l'augmentation des actifs liés aux TI. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 117 millions de dollars (116 millions de dollars en 2019).

Autres questions liées au secteur Vente au détail

Voir la rubrique 6.1, « Secteur Vente au détail », du présent rapport de gestion pour un complément d'information.

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	320 \$	337 \$	(17) \$	(5,0) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	33	40	(7)	(17,5) %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3 165 \$	3 298 \$	(133) \$	(4,0) %
Créances sur cartes de crédit	3 109	3 624	(515)	(14,2) %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	237	196	41	20,9 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,3 %	13,5 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	3,4 %	3,4 %		

Produits Les produits inscrits au quatrième trimestre de 2020 ont diminué de 17 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2019 pour s'établir à 320 millions de dollars, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la diminution des produits d'intérêts attribuable à la baisse du volume des créances sur cartes de crédit;
- la diminution des frais sur cartes de crédit attribuable surtout aux dépenses moindres des clients;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques *La Boutique Mobile*;
- l'augmentation des commissions d'interchange attribuable à l'incidence, à l'exercice précédent, d'un reclassement d'environ 19 millions de dollars entre les produits et les charges sans incidence sur le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Bénéfice avant impôt sur le résultat Le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 33 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, en baisse de 7 millions de dollars comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2019, en raison essentiellement de ce qui suit :

- la diminution des produits dont il est question ci-dessus;

facteur en partie contrebalancé par :

- la diminution des pertes sur créances découlant de la baisse des pertes de crédit attendues attribuable à l'amélioration des perspectives économiques et de la diminution des radiations contractuelles;
- la baisse des coûts d'acquisition de la clientèle.

Créances sur cartes de crédit Au 2 janvier 2021, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 3 109 millions de dollars, en baisse de 515 millions de dollars comparativement à celles inscrites au 28 décembre 2019, en raison essentiellement des dépenses moindres des clients et des taux de paiement plus élevés. Le compte de correction de valeur au titre des créances sur cartes de crédit s'établissait à 237 millions de dollars, en hausse de 41 millions de dollars comparativement au 28 décembre 2019.

10. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le président exécutif du Conseil et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 2 janvier 2021.

11. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux Normes internationales d'information financière.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président du Conseil, à titre de chef de la direction, et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 2 janvier 2021.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en 2020 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

12. Risques d'entreprise et gestion des risques

Le Conseil et la direction considèrent la gouvernance et la gestion efficaces des risques au sein de la société comme une importante priorité et, à cette fin, la société a adopté un programme de gestion des risques d'entreprise. Le programme de gestion des risques d'entreprise vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'Énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- contribuer à une gouvernance d'entreprise plus efficace en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée;
- permettre à la société de se concentrer sur les principaux risques qui pourraient influencer sur ses objectifs stratégiques en vue de réduire les dommages touchant sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques;
- s'assurer que la tolérance au risque de la société est bien définie et comprise ainsi que fournir un cadre visant à encourager la société à mener des activités à l'intérieur des limites de tolérance au risque approuvées;
- promouvoir une culture de sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de la société, y compris des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- prévoir les risques en décelant les signes avant-coureurs grâce aux principaux indicateurs de risques.

Tolérance au risque et gouvernance Le Conseil de Loblaw, par l'intermédiaire du comité de la gestion des risques et de la conformité, supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen notamment d'un examen des risques auxquels est exposée la société et de l'établissement des priorités de celle-ci en matière de risques ainsi que de l'approbation annuelle de la politique de gestion des risques et de l'Énoncé sur la tolérance au risque. L'Énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne la tolérance au risque. Des indicateurs de risques principaux sont établis afin d'évaluer la performance de la société au chapitre de la prévention et de la gestion des risques et afin de déterminer si les risques que prend la société respectent le cadre de tolérance au risque. Les personnes chargées de la gestion des risques se voient attribuer, par le Conseil, des risques qui correspondent à leurs responsabilités, et elles sont responsables de leur gestion et de la mise en place de stratégies d'atténuation des risques.

Cadre de gestion des risques d'entreprise Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du processus et du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques découlant d'événements internes ou externes. Cette évaluation est effectuée parallèlement à une planification stratégique fondée sur des entrevues, des sondages et des ateliers dirigés effectués avec des membres de la direction et du Conseil afin d'aligner les opinions des parties prenantes. Cette évaluation est réalisée pour chaque unité commerciale, prise individuellement, ou pour plusieurs d'entre elles, prises ensemble, selon le cas. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs et sur sa performance financière.

Surveillance des risques et communication de l'information sur les risques Chaque trimestre, la direction fait état au Conseil (ou à un comité du Conseil) des principaux risques, ainsi que de tout changement important survenu depuis la mise à jour précédente, de tout changement attendu au cours des prochaines périodes et de tout changement important des indicateurs clés définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme est évalué pour suivre les effets possibles à long terme des risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques.

Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

Risque lié à la COVID-19 Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 était une pandémie mondiale. Depuis le début de la pandémie, la société a pris – et continuera de prendre – des mesures afin de limiter les effets de la COVID-19 sur ses activités courantes en agissant au mieux des intérêts des employés, des clients, des fournisseurs et des autres parties prenantes qui sont au cœur de chaque mesure prise. Une équipe d'intervention dédiée à la COVID-19 mise en place par la direction dès le début de la pandémie coordonne la réponse de la société à la crise. La société s'engage à faire en sorte que ses magasins d'alimentation et ses pharmacies, dont ses établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, restent ouverts et bien approvisionnés, tout en s'assurant que les mesures appropriées sont en place pour protéger la santé et la sécurité des collègues de première ligne et des clients. La société s'assure également de promouvoir la santé dans les communautés où elle mène des activités et elle a joué un rôle clé dans le dépistage de la COVID-19 auprès des personnes ne présentant pas de symptômes au Canada.

La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la société demeurent inconnues pour le moment. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'effet de la COVID-19 sur les résultats financiers futurs et les activités de la société. Nous continuons à suivre la situation de près à mesure qu'elle évolue quotidiennement et nous pourrions prendre, si nécessaire, de nouvelles mesures à la suite de directives des gouvernements et des autorités de santé publique ou dans l'intérêt supérieur de nos collègues, clients, fournisseurs et autres parties prenantes, au besoin.

Des modifications sur le plan de l'exploitation de la société découlant de la COVID-19 pourraient influencer de manière importante sur les résultats financiers de la société. Elles pourraient comprendre notamment la fermeture temporaire de certains établissements, la pénurie ou la perturbation de la main-d'œuvre à court ou à long terme, des problèmes d'approvisionnement et de distribution à court ou à long terme, une baisse à court ou à long terme des échanges commerciaux et des déplacements transfrontaliers y compris les quarantaines obligatoires, ainsi qu'une hausse de la volatilité du change et des risques pesant sur les systèmes informatiques, les réseaux et les services électroniques. De plus, la pandémie de COVID-19 a modifié le comportement des consommateurs et accéléré l'évolution des technologies perturbatrices, ce qui a eu pour effet d'accroître considérablement la concurrence dans le domaine du commerce électronique. L'incapacité de la société à suivre le rythme de ces changements de comportement et progrès technologiques ainsi que de rivaliser avec ses concurrents pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière. La performance de la société pourrait également être tributaire de la disponibilité et de l'efficacité des vaccins ainsi que de l'efficacité des programmes d'administration de ces vaccins partout au pays.

La propagation de la COVID-19 a provoqué un ralentissement économique et une instabilité accrue des marchés financiers. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et fiscales visant à stabiliser l'économie. Bien qu'on ignore la durée et les conséquences définitives de la COVID-19 sur l'économie mondiale, les perturbations causées par celle-ci pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats de la société.

L'incertitude économique découlant de la pandémie de COVID-19 pourrait avoir une incidence défavorable à court ou à long terme sur les activités et la performance financière de la société ainsi qu'affaiblir la demande pour les produits et services de la société ou nuire aux marchés obligataires et boursiers. Les interventions gouvernementales visant à contenir la propagation de la COVID-19 pourraient également se répercuter sur la main-d'œuvre disponible, la chaîne d'approvisionnement et le réseau de distribution de la société, sur les produits et services qu'elle est en mesure d'offrir et sur sa capacité de s'adonner au commerce transfrontalier.

12.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de gestion des risques d'entreprise. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 2 janvier 2021, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Gestion des stocks
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Gouvernance, gestion du changement, processus et efficience
Situation concurrentielle et stratégie	Fournisseurs de services
Réforme du réseau de la santé	Recrutement, développement des employés et planification de la relève
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Conjoncture économique
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Relations avec les franchisés
Relations de travail	Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires
Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services	Conformité à la réglementation
Actions en justice	

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate, notamment des renseignements personnels sur la santé et des renseignements de nature financière (les « renseignements confidentiels »), concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte *PC Argent* ainsi que les participants à ses programmes de fidélisation. Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent* ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

Commerce électronique et technologies perturbatrices La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, certains sites Web et offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de la société, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Le marché de la vente au détail évolue rapidement en raison de la popularité croissante du magasinage en ligne et de l'apparition de technologies perturbatrices, notamment les paiements électroniques, les drones, les voitures sans conducteur et la robotique. De plus, les nombreuses avancées au chapitre du numérique pourraient avoir une incidence sur l'espace physique nécessaire aux activités de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les besoins en matière de superficie et les emplacements comme tels pourraient subir d'autres changements. L'incapacité de la société d'adapter son modèle économique de manière à reconnaître et à gérer ce changement en temps opportun pourrait nuire à ses activités d'exploitation ou à sa performance financière.

Situation concurrentielle et stratégie Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de supermarchés et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisation de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de la société représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de la société doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. La société a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit le Commerce en ligne convivial, les Paiements et récompenses et un Réseau de soins de santé relié, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de rivaliser avec ses concurrents.

L'incapacité de la société de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient la société avec ses clients. La société passe régulièrement en revue ses concurrents et leurs stratégies, et elle suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

Réforme du réseau de la santé Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles et le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière, ou encore nuire à la réputation de la société. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion des activités quotidiennes ou l'atteinte des objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La capacité de la société de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux événements touchant la santé publique, aux conflits de travail ou à d'autres problèmes d'expédition. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement en produits et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits dans les magasins. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de la société à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Relations de travail L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci pourrait entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services Les produits de la société pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. La société est également exposée à des risques d'erreurs commises lors de la délivrance des médicaments ou de la prestation des services aux patients ou des consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, ils pourraient, à l'instar du non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, porter atteinte aux clients, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

Actions en justice Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2020 ou avant, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexacts ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2020, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de février 2020 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel serait entendu le 13 mai 2021. La société n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Gestion des stocks La société est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks désuets ou excédentaires que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que la société ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur le coût de revient et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de la société examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de l'organisation à intégrer des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de la société de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

Gouvernance, gestion du changement, processus et efficacité De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société de manière à ce qu'elle bénéficie d'une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

Recrutement, développement des employés et planification de la relève Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses dirigeants et le personnel clé. L'incapacité de la société de recruter des employés talentueux et expérimentés et d'établir des processus adéquats de planification de la relève et des stratégies de rétention appropriées pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts, rendre plus difficile le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter son entreprise et, par conséquent, entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Fournisseurs de services La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

La société dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs et des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte Mastercard^{MD} *Services financiers le Choix du Président* et le compte *PC Argent*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Conjoncture économique La croissance des produits et la rentabilité de la société sont tributaires des dépenses discrétionnaires des consommateurs qui à leur tour sont influencées par la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres les niveaux élevés de chômage et d'endettement des ménages, l'incertitude politique, les coûts de l'énergie et du carburant, les répercussions des catastrophes naturelles ou des actes de terrorisme, la pandémie, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation, les impôts, les taux de change et l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques qui ont une incidence sur les habitudes d'achat et, par conséquent, sur le paiement des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale, régionale ou locale. L'incertitude de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Relations avec les franchisés La société a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de la société ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par la société pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société.

Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme telles, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires La réussite de la société et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires. En conséquence, la société compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec la société les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de la société. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujétiés aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre la société et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Conformité à la réglementation La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités.

Le 19 décembre 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Il convient de se reporter à la section « Actions en justice » de la rubrique portant sur les risques à la page 45 du présent rapport de gestion.

La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio minimal des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

12.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrirent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit dresse la liste des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Liquidité	Cours de change
Crédit	Prix des marchandises
Taux d'intérêt	Cotes de crédit

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir d'administrations publiques, de régimes d'assurance privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

Cotes de crédit Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Weston, de Propriétés de Choix et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Weston, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influencer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

13. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 182 874 456 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), de 78 647 040 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 51,6 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 467 035 actions ordinaires de la société, soit environ 0,1 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est également l'actionnaire détenant le contrôle de Propriétés de Choix. Au 2 janvier 2021, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,8 % dans Propriétés de Choix (62,9 % au 28 décembre 2019). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 57 % (58 % au 28 décembre 2019) des produits locatifs de Propriétés de Choix et occupant 55 % de sa superficie locative brute au 2 janvier 2021 (56 % au 28 décembre 2019). La société conclut également diverses ententes et transactions avec Propriétés de Choix.

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2020	2019 ^{vii)}
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	624 \$	631 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	1	4
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	41	27
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱⁱ⁾	47 \$	44 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	18	16
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	4
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ^{iv)}	733 \$	736 \$
Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix	1	1
Paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix	—	3
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix ^{v)}	(1)	(5)
Profit sur la vente d'immeubles à Propriétés de Choix ^{vi)}	—	(7)

i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que la société mère de cette société et Wittington ont un administrateur en commun. Au 2 janvier 2021, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 28 décembre 2019).

ii) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.

iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.

iv) En 2020, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 515 millions de dollars (526 millions de dollars en 2019) et des charges d'exploitation de 218 millions de dollars (210 millions de dollars en 2019).

v) En 2020, la société a reçu de Propriétés de Choix des paiements au titre de la densification des sites de 1 million de dollars (5 millions de dollars en 2019). Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification des sites, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble.

vi) En 2020, la société a cédé un immeuble en cours d'aménagement à Propriétés de Choix pour un produit de 8 millions de dollars (59 millions de dollars en 2019). Le produit était équivalent à la valeur comptable de l'immeuble (profit de 7 millions de dollars en 2019).

vii) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Weston ⁱ⁾	55 \$	33 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	(8)	(12)

i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

ii) Les soldes se rapportent à d'autres créances, déduction faite d'autres charges à payer à Propriétés de Choix.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. En 2019, la société a également adhéré à un régime collectif, qui est commandité par Weston, sa société mère. À titre de participant au régime collectif, la société versera des cotisations à hauteur de sa quote-part du coût des prestations définies, y compris les intérêts, les coûts des services rendus et les charges administratives. En 2020, la société n'a versé aucun montant au régime collectif.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	6 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	9
Rémunération totale	15 \$	15 \$

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est la filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans. En 2020, la société a investi 6 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, montant qui a été comptabilisé dans les autres actifs. Après la clôture de 2020, la société a investi une somme additionnelle de 3 millions de dollars dans le fonds de capital de risque.

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention de gestion d'immeubles a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Convention d'administration des contrats de sous-location Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location des activités de postes d'essence conclus avec Brookfield Business Partners L.P. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention d'administration des contrats de sous-location a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Lettres de crédit Au 2 janvier 2021, la société avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, des lettres de crédit totalisant 2 millions de dollars se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (2 millions de dollars au 28 décembre 2019).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix :

	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total	Total
(en millions de dollars canadiens)								
Paiements au titre de la location	517 \$	479 \$	505 \$	461 \$	458 \$	1 566 \$	3 986 \$	4 508 \$

Passifs financiers Le 24 novembre 2020, la société a cédé cinq immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix pour un produit totalisant 46 millions de dollars. Les cinq immeubles ont été reloués par la société. Ces transactions ne répondaient pas aux critères de ventes d'actifs aux termes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes des contrats de location. Le produit a plutôt été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 2 janvier 2021, un montant de 3 millions de dollars était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 43 millions de dollars, dans les autres passifs. En 2020, un montant négligeable a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et un remboursement négligeable a été effectué sur les passifs financiers envers Propriétés de Choix.

14. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent Rapport annuel, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

14.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

14.2 Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

14.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, les dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

14.4 Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

14.5 Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

14.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

14.7 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les TI pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

14.8 Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

14.9 Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

15. Normes comptables

15.1 Nouvelles principales méthodes comptables

Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation.

Dépôts à vue de clients Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des comptes de débit des clients qui sont titulaires d'un compte *PC Argent*^{MC} et sont évalués au coût amorti.

15.2 Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'International Accounting Standards Board a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

16. Mise à jour concernant la stratégie et perspectives³⁾

Mise à jour concernant la stratégie

Alors que nous nous apprêtons à entrer dans la deuxième année de la pandémie de COVID-19, les principaux secteurs d'activité de Loblaw sont demeurés vigoureux. La société est bien positionnée pour s'adapter à l'évolution des tendances de consommation provoquée par la pandémie. La direction entend assurer la croissance des secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail ainsi que des services d'opérations bancaires courantes, en tirant parti des actifs de pointe de Loblaw et en créant de la valeur grâce à ses programmes d'amélioration des processus et de création d'efficacités ainsi que ses connaissances fondées sur des données. La stratégie de Loblaw place cette dernière en bonne position pour tirer profit des changements rapides dans le secteur mondial de l'alimentation au détail et du bien-être alors qu'elle repose sur trois initiatives de croissance stratégiques : le Commerce en ligne convivial, les Paiements et récompenses et un Réseau de soins de santé relié.

Processus et efficacités et connaissances fondées sur des données L'ambitieux programme qui a permis de réaliser plus d'un milliard de dollars d'économies au cours des trois dernières années repose sur une culture d'amélioration continue. Les investissements dans la connaissance clients approfondie et fondée sur des données ont entraîné la création d'un actif composé de données possédant une valeur stratégique à long terme, qui permet d'améliorer l'expérience client, de dégager de nouvelles sources de produits et de réduire les charges d'exploitation. Ces initiatives viseront à compenser les effets normaux de l'inflation et à réaliser des économies de plus de 200 millions de dollars par année.

Commerce en ligne convivial Loblaw continue de tirer profit des investissements qu'elle a effectués tôt et de son leadership sur le marché en ce qui a trait au commerce de détail en ligne, lequel a dégagé un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de dollars en 2020, dont 2,0 milliards de dollars dans le secteur des produits alimentaires. La société estime qu'un leadership soutenu en matière de commerce de détail en ligne permettra d'accroître la valeur pour les clients à long terme grâce à l'offre d'une solution omnicanal complète. La transition des ventes en magasin vers les ventes en ligne devrait occasionner des défis à moyen terme en ce qui a trait à la rentabilité. La société entend accroître la rentabilité du commerce en ligne avec le temps en tablant sur l'efficacité opérationnelle et la technologie de même que l'augmentation des ventes et des marges, ainsi qu'en se servant de son ensemble unique de données pour créer de nouvelles avenues en termes de promotions et de publicités plus pertinentes et mesurables.

Réseau de soins de santé relié À long terme, Loblaw a l'intention de tirer profit de son réseau unique de pharmacies et de professionnels des soins de santé en offrant un éventail accru de services pharmaceutiques, que ce soit en magasin ou en ligne, afin d'accroître sa présence sur le marché canadien des soins de santé dont la valeur s'élève à 265 milliards de dollars. L'année 2020 a été marquée par des tendances encourageantes et une croissance des services de soins de santé, témoignant du potentiel à long terme des investissements effectués par la société. En 2021, Loblaw prévoit investir environ 20 millions de dollars en charges d'exploitation supplémentaires afin de continuer à numériser ses activités de pharmacie, d'accroître ses services de pharmacie et d'élargir les fonctionnalités et le nombre d'utilisateurs de sa nouvelle appli PC Santé, un portail de produits et services de santé destiné aux consommateurs.

Paiements et récompenses Trois ans après le lancement de *PC Optimum*, la société a continué de proposer aux clients de nouvelles façons d'accumuler et d'échanger leurs récompenses afin de favoriser leur fidélisation et d'accroître notre part de leur portefeuille. En 2020, *PC Finance*^{MD} a lancé avec succès son nouveau compte *PC Argent*^{MC}, qui offre aux Canadiens davantage de commodité et leur permet d'obtenir des récompenses *PC Optimum* pour leurs opérations bancaires courantes. Après un lancement initial très réussi, Loblaw poursuivra le déploiement de l'application *PC Argent* en 2021.

Perspectives

Il est difficile pour la société de prédire les répercussions précises de la COVID-19 sur les résultats financiers de 2021. Toutefois, Loblaw s'attend à ce que les ventes de produits alimentaires demeurent élevées au cours du premier semestre en raison des répercussions de la pandémie qui se font toujours sentir, y compris l'incidence des mesures de confinement dans plusieurs territoires. Lorsque les économies rouvriront, la croissance des produits sera mise à l'épreuve en comparaison des ventes élevées de 2020. On s'attend à une amélioration du côté des coûts en comparaison des coûts importants liés à la COVID-19 engagés par la société et à ce que les programmes d'amélioration des processus et de création d'efficacités ainsi que les connaissances fondées sur des données continuent de générer des bénéfices. On prévoit des niveaux modérés de réforme réglementaire.

La société s'attend à ce que :

- ses principaux secteurs d'activité de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la rentabilité de *PC Finance* augmente;
- la croissance du BPA se situe dans le bas d'une fourchette à deux chiffres, exclusion faite de l'incidence de la 53^e semaine;
- des dépenses d'investissement d'environ 1,2 milliard de dollars soient effectuées, déduction faite du produit tiré de la cession d'immeubles;
- un remboursement de capital aux actionnaires soit effectué au moyen de l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

17. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail; le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail; le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail sur une base annuelle; le montant ajusté du rendement des capitaux propres sur une base annuelle; et le montant ajusté du rendement du capital sur une base annuelle. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société exclut d'autres éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Marge brute du secteur Vente au détail, montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté de la marge brute par secteur avec la marge brute par secteur, laquelle fait l'objet d'un rapprochement avec les produits et le coût des marchandises vendues qui sont présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme des mesures utiles l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail correspond au montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par les produits du secteur Vente au détail.

	2020 (13 semaines)				2019 ⁴⁾ (12 semaines)			
Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	13 043 \$	320 \$	(77)	13 286 \$	11 321 \$	337 \$	(68)	11 590 \$
Coût des marchandises vendues	9 211	67	—	9 278	7 945	64	—	8 009
Marge brute	3 832 \$	253 \$	(77)	4 008 \$	3 376 \$	273 \$	(68)	3 581 \$
Montant ajusté de la marge brute	3 832 \$	253 \$	(77)	4 008 \$	3 376 \$	273 \$	(68)	3 581 \$

	2020 (53 semaines)				2019 ⁴⁾ (52 semaines)			
Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations	Total
Produits	51 859 \$	1 097 \$	(242)	52 714 \$	47 099 \$	1 196 \$	(258)	48 037 \$
Coût des marchandises vendues	36 559	166	—	36 725	33 101	181	—	33 282
Marge brute	15 300 \$	931 \$	(242)	15 989 \$	13 998 \$	1 015 \$	(258)	14 755 \$
Montant ajusté de la marge brute	15 300 \$	931 \$	(242)	15 989 \$	13 998 \$	1 015 \$	(258)	14 755 \$

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2020 (13 semaines)			2019 ⁴⁾ (12 semaines)		
	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés
Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)						
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			348 \$			257 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			46			9
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			166			176
Impôt sur le résultat			142			99
Résultat d'exploitation	649 \$	53 \$	702 \$	480 \$	61 \$	541 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	117 \$	— \$	117 \$	116 \$	— \$	116 \$
Pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	17	—	17	75	—	75
Charges de restructuration et autres charges connexes	10	—	10	23	1	24
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	9	—	9	(4)	—	(4)
Certains éléments liés à des périodes précédentes	—	—	—	(7)	—	(7)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(7)	—	(7)	(5)	—	(5)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(8)	—	(8)	(8)	—	(8)
Éléments d'ajustement	138 \$	— \$	138 \$	190 \$	1 \$	191 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	787 \$	53 \$	840 \$	670 \$	62 \$	732 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	600	9	609	581	8	589
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(117)	—	(117)	(116)	—	(116)
Montant ajusté du BAIIA	1 270 \$	62 \$	1 332 \$	1 135 \$	70 \$	1 205 \$

	2020 (53 semaines)			2019 ⁴⁾ (52 semaines)		
Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société			1 108 \$			1 081 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :						
Participations ne donnant pas le contrôle			84			50
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières			742			747
Impôt sur le résultat			431			392
Résultat d'exploitation	2 231 \$	134 \$	2 365 \$	2 082 \$	188 \$	2 270 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix	509 \$	— \$	509 \$	508 \$	— \$	508 \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	58	—	58	72	2	74
Pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur, déduction faite des reprises	17	—	17	75	—	75
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	9	—	9	(7)	—	(7)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	5	—	5	—	—	—
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	—	10	—	10
Certains éléments liés à des périodes précédentes	—	—	—	(22)	—	(22)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(9)	—	(9)	(12)	—	(12)
Éléments d'ajustement	589 \$	— \$	589 \$	624 \$	2 \$	626 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 820 \$	134 \$	2 954 \$	2 706 \$	190 \$	2 896 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 571	25	2 596	2 502	22	2 524
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(509)	—	(509)	(508)	—	(508)
Montant ajusté du BAIIA	4 882 \$	159 \$	5 041 \$	4 700 \$	212 \$	4 912 \$

Outre les éléments dont il est question plus haut à la section portant sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, le montant ajusté du BAIIA a été touché par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue s'il y a ou non dépréciation et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses immobilisations incorporelles.

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours.

Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités La société évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés depuis les immeubles de placement, à leur juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Profit/perte sur la vente d'immeubles non exploités En 2020, la société a cédé des immeubles non exploités à une tierce partie et comptabilisé un profit de 9 millions de dollars lié à la vente. En 2019, la société a cédé des immeubles non exploités à une tierce partie et comptabilisé un profit de 12 millions de dollars lié à la vente.

Achats de rentes et rachats de régimes de retraite La société procède à des achats de rentes et rachats de régimes de retraite ayant trait à d'anciens employés afin de réduire l'obligation de la société au titre des régimes à prestations définies et d'atténuer les risques et la volatilité liés aux régimes de retraite.

Certains éléments liés à des périodes précédentes Au deuxième trimestre de 2019, la société a révisé son estimation du montant à payer à l'égard de la question d'ordre réglementaire liée à des périodes précédentes. De plus, la société a vendu certains immeubles à Propriétés de Choix et les produits reçus relativement aux contrats de location visant des toits solaires ont été attribués à tort à Propriétés de Choix. En 2019, Propriétés de Choix a remboursé à la société des produits de 7 millions de dollars reçus au cours de périodes précédentes pour le compte de la société. La société et Propriétés de Choix ont reconnu que la totalité des produits et des passifs futurs liés aux contrats de location visant des toits solaires et les coûts de réparation de toits connexes revenaient à la société.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	166 \$	176 \$	742 \$	747 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	166 \$	176 \$	742 \$	747 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	840 \$	732 \$	2 954 \$	2 896 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	166	176	742	747
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	674 \$	556 \$	2 212 \$	2 149 \$
Impôt sur le résultat	142 \$	99 \$	431 \$	392 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	38	50	158	167
Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014	—	—	—	8
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	—	—	—	4
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	180 \$	149 \$	589 \$	571 \$
Taux d'impôt effectif	26,5 %	27,1 %	26,6 %	25,7 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,7 %	26,8 %	26,6 %	26,6 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014 Au troisième trimestre de 2019, la société a comptabilisé une reprise à l'égard de certaines réserves fiscales à la suite de la réalisation d'une vérification fiscale qui comprenait un examen des coûts d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés en 2014.

Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi Les actifs et les passifs d'impôt différé de la société reflètent l'incidence des modifications des taux d'impôt provinciaux des sociétés prévus par la loi, ce qui donne lieu à l'imposition d'une charge ou à un avantage inscrits dans les résultats. La société applique toute modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi dans la période au cours de laquelle elle est quasi adoptée par l'instance législative.

Au deuxième trimestre de 2019, le gouvernement de l'Alberta a annoncé et quasi adopté une diminution progressive du taux d'impôt provincial des sociétés prévu par la loi, qui passera de 12 % à 8 % d'ici 2022. La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt de 4 millions de dollars au deuxième trimestre et pour l'exercice à l'étude lié à la réévaluation de ses soldes d'impôt différé.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	348 \$	257 \$	1 108 \$	1 081 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	345 \$	254 \$	1 096 \$	1 069 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	348 \$	257 \$	1 108 \$	1 081 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	100	141	431	447
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	448 \$	398 \$	1 539 \$	1 528 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(3)	(3)	(12)	(12)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	445 \$	395 \$	1 527 \$	1 516 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	353,8	363,7	358,2	368,4

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire pour les périodes closes aux dates indiquées :

	2020 (13 semaines)		2019 ⁴⁾ (12 semaines)		2020 (53 semaines)		2019 ⁴⁾ (52 semaines)	
Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant présenté	345 \$	0,98 \$	254 \$	0,70 \$	1 096 \$	3,06 \$	1 069 \$	2,90 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	86 \$	0,23 \$	86 \$	0,23 \$	373 \$	1,03 \$	373 \$	1,01 \$
Pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur, déduction faite des reprises	13	0,04	56	0,15	13	0,04	56	0,15
Charges de restructuration et autres charges connexes	6	0,02	18	0,05	42	0,12	54	0,15
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	7	0,02	(3)	—	7	0,02	(5)	(0,01)
Achats de rentes et rachats de régimes de retraite	—	—	—	—	—	—	7	0,02
Certains éléments liés à des périodes précédentes	—	—	(5)	(0,01)	—	—	(16)	(0,04)
Reprise sur des réserves liées à une vérification fiscale pour 2014	—	—	—	—	—	—	(8)	(0,02)
Modification des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi	—	—	—	—	—	—	(4)	(0,01)
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(5)	(0,01)	(4)	(0,01)	4	0,01	—	—
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(7)	(0,02)	(7)	(0,02)	(8)	(0,02)	(10)	(0,03)
Éléments d'ajustement	100 \$	0,28 \$	141 \$	0,39 \$	431 \$	1,20 \$	447 \$	1,22 \$
Montant ajusté	445 \$	1,26 \$	395 \$	1,09 \$	1 527 \$	4,26 \$	1 516 \$	4,12 \$

Flux de trésorerie disponibles²⁾ Le tableau qui suit présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles avec les entrées nettes liées aux activités d'exploitation qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie pour les périodes closes aux dates indiquées. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Pour les périodes closes le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens)	2020 (13 semaines)	2019 (12 semaines)	2020 (53 semaines)	2019 (52 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 380 \$	988 \$	5 191 \$	3 960 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement	418	426	1 224	1 206
Intérêts payés	71	74	336	349
Paiements au titre de la location, montant net	285	216	1 384	1 195
Flux de trésorerie disponibles²⁾ⁱ⁾	606 \$	272 \$	2 247 \$	1 210 \$

i) Les flux de trésorerie disponibles²⁾ consolidés comprennent des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 1 595 millions de dollars (1 467 millions de dollars en 2019) provenant du secteur Vente au détail et des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 652 millions de dollars (257 millions de dollars affectés en 2019) provenant du secteur Services financiers depuis le début de l'exercice. Les flux de trésorerie disponibles²⁾ consolidés comprennent des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 655 millions de dollars (602 millions de dollars en 2019) provenant du secteur Vente au détail et des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 49 millions de dollars (330 millions de dollars en 2019) affectés au secteur Services financiers depuis le début du trimestre.

Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail, montant ajusté du rendement des capitaux propres et montant ajusté du rendement du capital La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail** Total de la dette du secteur Vente au détail divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail pour les quatre derniers trimestres.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société.
- **Montant ajusté du rendement du capital** Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt pour les quatre derniers trimestres divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Changement de méthode liée aux mesures financières non conformes aux PCGR entrant en vigueur à l'exercice 2021 En 2020, la direction a procédé à un examen des éléments d'ajustement historiques en vue de réduire le nombre d'éléments qu'elle exclut de ses mesures financières non conformes aux PCGR. La direction est arrivée à la conclusion qu'afin de présenter les éléments d'ajustement d'une manière plus cohérente avec celle de ses pairs canadiens et américains, la société n'apportera plus d'ajustements pour tenir compte des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (déduction faite des reprises), de certaines charges de restructuration et autres charges connexes, des frais de règlement au titre des régimes de retraite, des modifications des taux d'impôt des sociétés prévus par la loi et d'autres éléments.

À compter du premier trimestre de 2021, les charges de restructuration et autres charges connexes seront considérées comme un élément d'ajustement uniquement si elles sont significatives et qu'elles font partie d'un plan de restructuration annoncé publiquement. Les autres éléments inhabituels seront évalués au cas par cas en fonction de leur nature, de leur ampleur et de leur propension à se reproduire. Ce changement entrera en vigueur au premier trimestre de 2021, avec retraitement des périodes comparatives à ce moment.

Le résumé qui suit est présenté à titre informatif et présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR présentées précédemment en 2020 avec celles qui seront présentées en vertu de la nouvelle méthode comptable à compter de 2021 :

	Période de 12 semaines close le 21 mars 2020			Période de 12 semaines close le 13 juin 2020			Période de 16 semaines close le 3 octobre 2020			Période de 13 semaines close le 2 janvier 2021			Période de 53 semaines close le 2 janvier 2021		
(en millions de dollars canadiens)	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés	Secteur Vente au détail	Secteur Services financiers	Chiffres consolidés
Montant ajusté du résultat d'exploitation - présenté précédemment	691 \$	3 \$	694 \$	502 \$	34 \$	536 \$	840 \$	44 \$	884 \$	787 \$	53 \$	840 \$	2 820 \$	134 \$	2 954 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :															
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(17) \$	— \$	(17) \$	(17) \$	— \$	(17) \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	(4)	—	(4)	(8)	—	(8)	(6)	—	(6)	—	—	—	(18)	—	(18)
Éléments d'ajustement	(4) \$	— \$	(4) \$	(8) \$	— \$	(8) \$	(6) \$	— \$	(6) \$	(17) \$	— \$	(17) \$	(35) \$	— \$	(35) \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation - retraité	687 \$	3 \$	690 \$	494 \$	34 \$	528 \$	834 \$	44 \$	878 \$	770 \$	53 \$	823 \$	2 785 \$	134 \$	2 919 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	589	5	594	593	5	598	789	6	795	600	9	609	2 571	25	2 596
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(119)	—	(119)	(118)	—	(118)	(155)	—	(155)	(117)	—	(117)	(509)	—	(509)
Montant ajusté du BAIIA - retraité	1 157 \$	8 \$	1 165 \$	969 \$	39 \$	1 008 \$	1 468 \$	50 \$	1 518 \$	1 253 \$	62 \$	1 315 \$	4 847 \$	159 \$	5 006 \$

Rapport de gestion

Le tableau qui suit présente le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire :

	Période de 12 semaines close le 21 mars 2020		Période de 12 semaines close le 13 juin 2020		Période de 16 semaines close le 3 octobre 2020		Période de 13 semaines close le 2 janvier 2021		Période de 53 semaines close le 2 janvier 2021	
(en millions de dollars canadiens/ en dollars canadiens)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant ajusté - présenté précédemment	352 \$	0,97 \$	266 \$	0,74 \$	464 \$	1,30 \$	445 \$	1,26 \$	1 527 \$	4,26 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(13) \$	(0,04) \$	(13) \$	(0,04) \$
Charges de restructuration et autres charges connexes	(3)	(0,01)	(6)	(0,02)	(5)	(0,01)	—	—	(14)	(0,04)
Éléments d'ajustements	(3) \$	(0,01) \$	(6) \$	(0,02) \$	(5) \$	(0,01) \$	(13) \$	(0,04) \$	(27) \$	(0,08) \$
Montant ajusté - retraité	349 \$	0,96 \$	260 \$	0,72 \$	459 \$	1,29 \$	432 \$	1,22 \$	1 500 \$	4,18 \$

Ce changement n'aurait eu aucune incidence sur la marge brute du secteur Vente au détail, sur le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et sur le montant ajusté de la marge brute exprimé en pourcentage du secteur Vente au détail, ni sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présentés précédemment dans les rapports de gestion annuel et intermédiaire de 2020 de la société.

18. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 24 février 2021
Toronto, Canada

Notes de fin de document du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2020 de la société, à la page 142.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
- 4) Certains chiffres ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
- 5) Les résultats sont présentés en fonction d'un nombre comparable de semaines. Un nombre comparable de semaines serait de 12 semaines contre 12 semaines ou de 52 semaines contre 52 semaines.

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	68
Rapport des auditeurs indépendants	69
États financiers consolidés	
États consolidés des résultats	72
États consolidés du résultat global	73
États consolidés des variations des capitaux propres	74
Bilans consolidés	76
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	77
Notes afférentes aux états financiers consolidés	78
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	78
Note 2. Principales méthodes comptables	78
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	92
Note 4. Norme comptable future	94
Note 5. Acquisitions d'entreprises	95
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	95
Note 7. Impôt sur le résultat	96
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	97
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	98
Note 10. Créances	98
Note 11. Créances sur cartes de crédit	99
Note 12. Stocks	101
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	101
Note 14. Immobilisations corporelles	101
Note 15. Immeubles de placement	103
Note 16. Immobilisations incorporelles	104
Note 17. Goodwill	105
Note 18. Autres actifs	106
Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle	106
Note 20. Provisions	107
Note 21. Dette à long terme	108
Note 22. Autres passifs	111
Note 23. Capital social	111
Note 24. Gestion du capital	113
Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	115
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	122
Note 27. Charges au titre des avantages du personnel	124
Note 28. Contrats de location	125
Note 29. Instruments financiers	128
Note 30. Gestion des risques financiers	130
Note 31. Passifs éventuels	132
Note 32. Garanties financières	133
Note 33. Transactions entre parties liées	134
Note 34. Informations sectorielles	137
Rétrospective des trois derniers exercices	140
Glossaire	142

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel – Revue financière concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel – Revue financière.

Toronto, Canada
Le 24 février 2021

Le président exécutif du Conseil,
[signé]
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,
[signé]
Darren Myers

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Les Compagnies Loblaw Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019;
- les états consolidés des résultats des exercices de 53 semaines et de 52 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global des exercices de 53 semaines et de 52 semaines clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres des exercices de 53 semaines et de 52 semaines clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 53 semaines et de 52 semaines clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités déontologiques selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 2 janvier 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport des auditeurs.

Évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers pour les magasins d'alimentation au détail

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 2, 3, 14 et 28 des états financiers. Chaque date de clôture, l'entité revoit la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si un tel indice existe, l'entité soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation s'établissent respectivement à 5 540 millions de dollars et à 7 207 millions de dollars. L'entité a déterminé que chaque magasin de détail constitue une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») distincte aux fins du test de dépréciation. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Plusieurs estimations sont utilisées dans l'établissement de la valeur recouvrable. Les estimations de l'entité incluent :

- le taux d'actualisation et les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat en ce qui a trait à la valeur d'utilité;
- les taux de capitalisation et les taux de location du marché pour ce qui est de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la dépréciation de certains actifs non financiers, plus précisément les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, pour les magasins d'alimentation au détail constituait une question clé de l'audit. Les actifs du secteur de l'alimentation au détail représentent la majeure partie du secteur Vente au détail visé par l'évaluation de la dépréciation. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde et du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la valeur recouvrable. Des jugements importants de la part de l'auditeur et la participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été nécessaires aux fins de l'évaluation des éléments probants à l'appui des estimations de l'entité en raison de la sensibilité de la valeur recouvrable à des changements mineurs dans ces estimations.

Rapport des auditeurs indépendants

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué la conception et effectué un test de l'efficacité du fonctionnement du contrôle sur la revue par l'entité de la valeur recouvrable des UGT. Ce contrôle comprend l'évaluation des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, nous avons évalué le caractère approprié :

- des estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité en les comparant au chiffre d'affaires et au résultat historiques réels générés par les magasins d'alimentation au détail. Nous avons tenu compte des changements dans les situations ou les événements touchant les magasins de détail pour apprécier les ajustements apportés pour en arriver aux estimations relatives aux prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, ou l'absence de tels ajustements;
- des taux de capitalisation et des taux de location du marché utilisés pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente en les comparant à des informations externes telles que des rapports sectoriels ou des inscriptions de biens immobiliers commerciaux.

Pour les magasins d'alimentation au détail sélectionnés, nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié du taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité en le comparant à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document intitulé « Rapport annuel de 2020 - Revue financière »;
- des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2020 ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de gestion et un document intitulé « Rapport annuel de 2020 - Revue financière » déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2020 » devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Rapport des auditeurs indépendants

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion;
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Toronto, Canada
24 février 2021

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Sebastian Distefano.

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019
Produits	52 714 \$	48 037 \$
Coût des marchandises vendues	36 725	33 281
Frais de vente et charges générales et administratives	13 624	12 486
Résultat d'exploitation	2 365 \$	2 270 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	742	747
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 623 \$	1 523 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	431	392
Bénéfice net	1 192 \$	1 131 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 8)	1 108 \$	1 081 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	84	50
Bénéfice net	1 192 \$	1 131 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	3,08 \$	2,93 \$
Dilué	3,06 \$	2,90 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 8)		
De base	355,5	365,4
Dilué	358,2	368,4

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019
Bénéfice net	1 192 \$	1 131 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Profits (pertes) de change	2 \$	3 \$
Profits (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie (note 29)	(28)	(5)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes à prestations définies (note 25)	(41)	(3)
Autres éléments du résultat global	(67) \$	(5) \$
Résultat global total	1 125 \$	1 126 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	1 041 \$	1 076 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	84	50
Résultat global total	1 125 \$	1 126 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 28 décembre 2019	7 044 \$	221 \$	7 265 \$	3 822 \$	100 \$	37 \$	(6) \$	16 \$	47 \$	87 \$	11 321 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 108 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	84 \$	1 192 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(41)	—	2	(28)	—	(26)	—	(67)
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 067 \$	— \$	2 \$	(28) \$	— \$	(26) \$	84 \$	1 125 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(263)	—	(263)	(625)	—	—	—	—	—	—	(888)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	35	—	35	—	9	—	—	—	—	—	44
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(3)	—	(3)	(7)	—	—	—	—	—	—	(10)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	11	—	11	21	—	—	—	—	—	—	32
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,280 \$ (note 23)	—	—	—	(453)	—	—	—	—	—	—	(453)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(40)	(40)
	(220) \$	— \$	(220) \$	(9) \$	9 \$	2 \$	(28) \$	— \$	(26) \$	44 \$	(202) \$
Solde au 2 janvier 2021	6 824 \$	221 \$	7 045 \$	3 813 \$	109 \$	39 \$	(34) \$	16 \$	21 \$	131 \$	11 119 \$

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 29 décembre 2018	7 162 \$	221 \$	7 383 \$	4 580 \$	107 \$	34 \$	(1) \$	16 \$	49 \$	59 \$	12 178 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16	—	—	—	(798)	—	—	—	—	—	—	(798)
Solde retraité au 30 décembre 2018	7 162 \$	221 \$	7 383 \$	3 782 \$	107 \$	34 \$	(1) \$	16 \$	49 \$	59 \$	11 380 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	1 081 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	50 \$	1 131 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(3)	—	3	(5)	—	(2)	—	(5)
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	1 078 \$	— \$	3 \$	(5) \$	— \$	(2) \$	50 \$	1 126 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 23)	(206)	—	(206)	(546)	—	—	—	—	—	—	(752)
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 23 et 26)	94	—	94	—	(7)	—	—	—	—	—	87
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 23)	(16)	—	(16)	(46)	—	—	—	—	—	—	(62)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 23 et 26)	10	—	10	19	—	—	—	—	—	—	29
Dividendes déclarés par action ordinaire – 1,240 \$ (note 23)	—	—	—	(453)	—	—	—	—	—	—	(453)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325 \$ (note 23)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(22)	(22)
	(118) \$	— \$	(118) \$	40 \$	(7) \$	3 \$	(5) \$	— \$	(2) \$	28 \$	(59) \$
Solde au 28 décembre 2019	7 044 \$	221 \$	7 265 \$	3 822 \$	100 \$	37 \$	(6) \$	16 \$	47 \$	87 \$	11 321 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019 ⁱ⁾
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	1 668 \$	1 133 \$
Placements à court terme (note 9)	269	57
Créances (note 10)	986	1 104
Créances sur cartes de crédit (note 11)	3 109	3 624
Stocks (note 12)	5 195	5 076
Charges payées d'avance et autres actifs	216	211
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	108	105
Total des actifs courants	11 551 \$	11 310 \$
Immobilisations corporelles (note 14)	5 540	5 490
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 28)	7 207	7 362
Immeubles de placement (note 15)	128	172
Immobilisations incorporelles (note 16)	6 870	7 322
Goodwill (note 17)	3 948	3 946
Actifs d'impôt différé (note 7)	113	169
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 29)	—	19
Autres actifs (note 18)	513	519
Total des actifs	35 870 \$	36 309 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 32)	86 \$	18 \$
Fournisseurs et autres passifs	5 380	5 321
Passif au titre de la fidélisation (note 19)	194	191
Provisions (note 20)	92	119
Impôt sur le résultat à payer	83	27
Dépôts à vue de clients	24	—
Dette à court terme (note 11)	575	725
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 21)	597	1 127
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 28)	1 379	1 419
Participation des pharmaciens propriétaires	349	280
Total des passifs courants	8 759 \$	9 227 \$
Provisions (note 20)	133	102
Dette à long terme (note 21)	6 449	5 971
Obligations locatives (note 28)	7 522	7 691
Passifs d'impôt différé (note 7)	1 380	1 539
Autres passifs (note 22)	508	458
Total des passifs	24 751 \$	24 988 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	7 045 \$	7 265 \$
Résultats non distribués	3 813	3 822
Surplus d'apport (note 26)	109	100
Cumul des autres éléments du résultat global	21	47
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	10 988 \$	11 234 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	131	87
Total des capitaux propres	11 119 \$	11 321 \$
Total des passifs et des capitaux propres	35 870 \$	36 309 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Passifs éventuels (note 31).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019 ⁱ⁾
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 192 \$	1 131 \$
Ajouter (déduire) :		
Impôt sur le résultat (note 7)	431	392
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	742	747
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement (notes 13 et 15)	9	(7)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 596	2 524
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises	33	84
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 11)	41	29
Variation des provisions (note 20)	4	(41)
	5 048 \$	4 859 \$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	76	21
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 11)	474	(344)
Impôt sur le résultat payé	(452)	(630)
Intérêts perçus	7	16
Intérêts perçus relativement aux contrats de location-financement (note 28)	4	5
Autres	34	33
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 191 \$	3 960 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(820) \$	(817) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 16)	(338)	(376)
Trésorerie reprise à la consolidation initiale des franchises (note 5)	14	20
Variation des placements à court terme (note 9)	(212)	37
Variation des dépôts de garantie	—	800
Produit de la sortie d'actifs	76	113
Palements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	9	9
Autres	(105)	(75)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 376) \$	(289) \$
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	68 \$	(38) \$
Variation de la dette à court terme (note 11)	(150)	(190)
Variation des dépôts à vue de clients	24	—
Dette à long terme (note 21)		
Émise	1 417	672
Remboursée	(1 486)	(1 083)
Intérêts payés	(336)	(349)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 6 et 28)	(369)	(387)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – principal (note 28)	(1 024)	(822)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(580)	(460)
Capital social ordinaire		
Émis (note 26)	30	82
Racheté et détenu en fiducie (note 23)	(10)	(62)
Racheté et annulé (note 23)	(888)	(937)
Produit d'autres financements (note 33)	46	—
Autres	(24)	(32)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(3 282) \$	(3 606) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 \$	3 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	535 \$	68 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 133	1 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	1 668 \$	1 133 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les Compagnies Loblaw Limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, des services financiers ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 34).

Depuis le premier trimestre de 2020, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la société. Les résultats financiers de la société pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 reflètent des produits accrus en raison de la hausse de la demande pour les produits de la société ainsi qu'une augmentation du coût des marchandises vendues. En outre, les frais de vente et charges générales et administratives ont également augmenté en raison des investissements supplémentaires liés à la COVID-19 visant à protéger nos collègues et nos clients.

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS » ou « PCGR ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 24 février 2021.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les immeubles de placement, tels qu'ils sont décrits à la note 15;
- l'actif des régimes de retraite à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 25;
- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 26;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 29.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 2 janvier 2021 compte 53 semaines et l'exercice clos le 28 décembre 2019 compte 52 semaines.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié entré en vigueur en 2015 (le « contrat de franchise »). Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une entreprise qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »). La consolidation des pharmaciens propriétaires et des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une société affiliée à celle-ci) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, y compris le montant de contrepartie variable, dans la mesure où il est fortement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

Vente au détail Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins des franchisés et des pharmaciens propriétaires consolidés et les ventes conclues avec les magasins franchisés non consolidés et les clients qui sont des grossistes indépendants. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés, des avantages promotionnels et des réductions des redevances de franchisés. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des magasins des franchisés non consolidés et des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks et lorsque les services d'administration et de gestion sont rendus.

À la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société a offert des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples. Avant l'instauration du contrat de franchise, les ventes initiales aux magasins franchisés non consolidés étaient comptabilisées selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les récompenses axées sur la fidélisation de la clientèle sont comptabilisées comme une obligation de prestation distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle elles sont attribuées. La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Services financiers Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Créances Les créances comprennent principalement des sommes à recevoir de franchisés non consolidés, de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés par suite de la vente de médicaments sur ordonnance et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs et qui sont comptabilisées déduction faite des comptes de correction de valeur.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur carte de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes de crédit attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois étapes. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque étape. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants (voir la note 3, « Dépréciation des créances sur cartes de crédit »).

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La Banque PC participe avec *Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}* (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédaient et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide *Eagle* à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen termes de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés non consolidés pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes consolidées. Ces fiducies, qui sont considérées comme des entités structurées, ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles. Chaque franchisé fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés dans les états consolidés des résultats.

Actifs détenus en vue de la vente Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs qui étaient auparavant classés dans les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur, de la même façon que les immeubles classés dans les immeubles de placement.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus chaque année et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ¹⁾

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Contrats de location

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat constitue ou comprend un contrat de location s'il confère à la société le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pendant la durée du contrat de location moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15 afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

À titre de bailleur À la date à laquelle elle met le bien loué sous-jacent à la disposition du preneur, la société classe chaque contrat de location soit à titre de contrat de location simple, soit à titre de contrat de location-financement. Un contrat de location est classé à titre de contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages liés au bien sous-jacent; sinon, il est classé à titre de contrat de location simple. Les produits locatifs tirés des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur toute la durée du contrat de location, tandis que les produits locatifs tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés sur une base systématique qui reflète le taux de rendement qu'obtient la société sur l'investissement net dans le bien loué.

Lorsque la société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle détermine le classement du contrat de sous-location en fonction de l'actif au titre du droit d'utilisation. La société prend en considération divers facteurs, notamment si la durée du contrat de sous-location couvre une grande partie de la durée du contrat de location principal.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la société. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé dans les immobilisations corporelles, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon les principales méthodes comptables s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). La société a déterminé que chaque établissement de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisés à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflétera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des encours des lignes de crédit bancaires prélevés par les pharmaciens propriétaires de la société.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation visant à tenir compte du passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Classement et évaluation L'approche relative au classement et à l'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique suivi pour la gestion des actifs et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués en fonction des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier en vertu de la norme ne sont jamais divisés, mais l'instrument financier hybride est considéré dans son ensemble aux fins du classement.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux deux conditions qui suivent et qu'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique suivi pour la gestion des actifs en vue d'atteindre un objectif particulier par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la société relève des changements à son modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

Les passifs financiers sont classés et évalués en fonction de deux catégories : au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau suivant présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement/évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Certains placements à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dettes bancaires	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dettes à court terme	Coût amorti
Dettes à long terme	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 29, « Instruments financiers », et à la note 30, « Gestion des risques financiers ».

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et sur les provisions comptabilisées pour toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • Les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Décomptabilisation La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues présente une approche en trois étapes, laquelle reflète la hausse du risque de crédit d'un instrument financier :

- L'étape 1 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit ne s'est pas considérablement accru depuis la comptabilisation initiale ou qui présentent un faible risque de crédit à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation des instruments financiers de l'étape 1 selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir durant les 12 mois suivant la date de clôture.
- L'étape 2 comprend tous les instruments financiers dont le risque de crédit s'est considérablement accru depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne présentent pas d'indication objective d'un événement générateur de pertes de crédit. Pour les instruments financiers de l'étape 2, la dépréciation est comptabilisée selon les pertes attendues sur la durée de vie attendue de l'instrument découlant d'événements générateurs de pertes qui pourraient survenir sur la durée de vie attendue. La société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les instruments financiers de l'étape 2.
- L'étape 3 comprend tous les instruments financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. La société est tenue de comptabiliser la dépréciation selon les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour tous les instruments financiers de l'étape 3.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux autres actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrits à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à des fins comptables est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La société participe également à des régimes de retraite avec Weston. La société a mis en place une politique déclarée servant à affecter le coût net des prestations définies à la société et à Weston en fonction de l'obligation attribuable aux participants aux régimes, que fournit un actuaire tiers. Le coût des services rendus et la contribution à verser sont établis en fonction de l'évaluation actuarielle.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en circulation ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie Certaines UAD et options sur actions sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en trésorerie.

La juste valeur du montant à payer aux titulaires en lien avec ces régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Nouvelles principales méthodes comptables

Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence Une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence constitue une participation dans une entité (l'« entité émettrice ») sur laquelle la société exerce une influence notable, sans pour autant en détenir le contrôle, en ce qui concerne les politiques financières et opérationnelles. La participation est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, ce qui comprend les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, la participation est ajustée afin de comptabiliser la quote-part revenant à la société du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. La société comptabilise sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice dans ses frais de vente et charges générales et administratives. Une participation est considérée comme étant dépréciée s'il existe des indications objectives de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale et que ces événements ont un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'entité émettrice qui peut être estimé de façon fiable. La participation est revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Voir la méthode d'évaluation de la dépréciation des actifs non financiers.

Dépôts à vue de clients Les dépôts à vue de clients se composent des soldes des comptes de débit des clients qui sont titulaires d'un compte *PC Argent^{MC}* et sont évalués au coût amorti.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat, les dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au Conseil et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

Principales sources d'estimation La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente autonomes relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme *PC Optimum*^{MC} est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres.

Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation À chaque étape du modèle de dépréciation, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit, actualisées selon un taux de rendement du portefeuille moyen. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois étapes du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la naissance et au renversement des différences temporaires.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales sources d'estimation La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de la restructuration, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales sources d'estimation Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Norme comptable future

IFRS 17 En 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), qui remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 introduit des directives de comptabilisation cohérentes pour tous les contrats d'assurance. La norme exige que les entités évaluent les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent l'échéancier des flux de trésorerie ainsi que toute incertitude relative à ces contrats. De plus, l'IFRS 17 requiert que les entités comptabilisent les bénéfices au moment où elles fournissent les services liés à l'assurance, plutôt que lorsqu'elles reçoivent des primes. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doit être appliquée de manière rétrospective. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 17 par anticipation. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la norme sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Acquisitions d'entreprises

Consolidation des franchises La société comptabilise la consolidation des franchises existantes comme des acquisitions d'entreprises et consolide ses franchises à compter de la date à laquelle le franchisé conclut un contrat de franchise avec la société. Les actifs acquis et les passifs repris par suite de la consolidation sont évalués à la date d'acquisition au moyen des justes valeurs qui se rapprochent des valeurs comptables des franchises à la date d'acquisition. Les résultats d'exploitation des franchises acquises sont inclus dans les résultats d'exploitation de la société à compter de la date d'acquisition.

Le réseau de la société compte plus de 500 magasins franchisés d'alimentation au détail. À la clôture du premier trimestre de 2020, la société a consolidé tous ses franchisés restants à des fins comptables aux termes du contrat de franchise.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants comptabilisés au titre des actifs acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Actif net acquis :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 \$	20 \$
Stocks	42	51
Immobilisations corporelles (note 14)	44	67
Fournisseurs et autres passifs ⁱ⁾	(54)	(48)
Autres passifs ⁱ⁾	(30)	(73)
Participations ne donnant pas le contrôle	(16)	(17)
Total de l'actif net acquis	— \$	— \$

i) À la consolidation, les fournisseurs et autres passifs et les autres passifs sont éliminés des créances, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés et des placements dans des franchises qui sont détenus par la société.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Obligations locatives (note 28)	369 \$	387 \$
Dette à long terme	309	301
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	48	45
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 25)	8	7
Fiducies de financement indépendantes	14	19
Dette bancaire	4	6
	752 \$	765 \$
Produits d'intérêts		
Produits de désactualisation	(4) \$	(8) \$
Produits d'intérêts à court terme	(6)	(10)
	(10) \$	(18) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742 \$	747 \$

Note 7. Impôt sur le résultat

Les composantes de l'impôt sur le résultat se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Impôt exigible		
Exercice considéré	521 \$	522 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(11)	8
	510 \$	530 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(92) \$	(118) \$
Effet de la variation des taux d'impôt sur le résultat	(1)	(4)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	14	(16)
	(79) \$	(138) \$
Impôt sur le résultat	431 \$	392 \$

Le 23 avril 2020, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision concernant l'affaire Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») en faveur de la société et infirmé la décision de la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt »). Le 29 octobre 2020, la Cour suprême du Canada (la « Cour suprême ») a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel serait entendu le 13 mai 2021. La société n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat (voir la note 31).

Les recouvrements d'impôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Pertes actuarielles nettes au titre des régimes à prestations définies (note 25)	(14) \$	(1) \$
Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie (note 29)	(10)	—
Total des recouvrements d'impôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(24) \$	(1) \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2020	2019
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,6 %	26,7 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	— %	(0,1) %
Éléments non déductibles et non imposables	0,3 %	— %
Incidence des modifications des taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(0,1) %	(0,3) %
Ajustement au titre de périodes antérieures	0,2 %	(0,5) %
Autres	(0,4) %	(0,1) %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	26,6 %	25,7 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Différences temporaires déductibles	14 \$	14 \$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	153	167
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	167 \$	181 \$

Les reports de pertes autres qu'en capital expirent entre 2029 et 2040. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Fournisseurs et charges à payer	66 \$	76 \$
Autres passifs	200	35
Obligations locatives	2 324	2 211
Immobilisations corporelles	(553)	(463)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(1 899)	(1 772)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 510)	(1 630)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2033 à 2040)	64	84
Autres	41	89
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 267) \$	(1 370) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	113 \$	169 \$
Passifs d'impôt différé	(1 380)	(1 539)
Passifs d'impôt différé, montant net	(1 267) \$	(1 370) \$

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	1 108 \$	1 081 \$
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 23)	(12)	(12)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires	1 096 \$	1 069 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 23)	355,5	365,4
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	1,6	2,1
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	1,1	0,9
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	358,2	368,4
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	3,08 \$	2,93 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	3,06 \$	2,90 \$

En 2020, 3 166 882 instruments potentiellement dilutifs (1 514 400 en 2019) ont été exclus du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Trésorerie	872 \$	549 \$
Équivalents de trésorerie		
Bons du Trésor	483	161
Acceptations bancaires	288	348
Papier commercial de sociétés	—	75
Certificats de placement garanti	22	—
Autres	3	—
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 668 \$	1 133 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Bons du Trésor	259 \$	44 \$
Acceptations bancaires	1	10
Papier commercial de sociétés	1	3
Certificats de placement garanti	7	—
Autres	1	—
Total des placements à court terme	269 \$	57 \$

Note 10. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021				Au 28 décembre 2019 ⁱ⁾			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	834 \$	105 \$	47 \$	986 \$	991 \$	36 \$	77 \$	1 104 \$

i) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(24) \$	(30) \$
Radiations, montant net	4	6
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(20) \$	(24) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 30.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 346 \$	3 820 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(237)	(196)
Créances sur cartes de crédit	3 109 \$	3 624 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD} (note 21)	1 050 \$	1 000 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	575	725
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 625 \$	1 725 \$

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 21). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2020 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2022, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Depuis le début de l'exercice 2020, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 150 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes en raison de la baisse du volume des créances sur cartes de crédit.

Au 2 janvier 2021, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 400 millions de dollars (175 millions de dollars au 28 décembre 2019).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 32).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 2 janvier 2021 et s'y est conformée tout au long de 2020.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances sur cartes de crédit, montant brut, de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021				Au 28 décembre 2019			
	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance de 1 à 90 jours	En souffrance de plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	3 169 \$	150 \$	27 \$	3 346 \$	3 610 \$	176 \$	34 \$	3 820 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)

	Au 2 janvier 2021			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	33	(33)	—	—
À l'étape 2	(5)	7	(2)	—
À l'étape 3	(1)	(18)	19	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	7	16	1	24
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(16)	52	93	129
Radiations	—	—	(138)	(138)
Recouvrements	—	—	26	26
Solde à la clôture de l'exercice	90 \$	116 \$	31 \$	237 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 28 décembre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	62 \$	80 \$	25 \$	167 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
À l'étape 1	31	(31)	—	—
À l'étape 2	(7)	8	(1)	—
À l'étape 3	(1)	(16)	17	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	9	13	3	25
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(22)	38	105	121
Radiations	—	—	(139)	(139)
Recouvrements	—	—	22	22
Solde à la clôture de l'exercice	72 \$	92 \$	32 \$	196 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les étapes de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent l'étape du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes de la dotation pour pertes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 2 janvier 2021, la société a inscrit une provision de 34 millions de dollars (33 millions de dollars au 28 décembre 2019) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés en 2020 et en 2019.

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente

La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs étaient initialement utilisés dans le secteur Vente au détail de la société ou détenus dans les immeubles de placement. En 2020, la société a comptabilisé un profit net de 9 millions de dollars (profit net de 12 millions de dollars en 2019) à la suite de la vente de ces actifs. En 2020, une dépréciation nette de la juste valeur de 20 millions de dollars (8 millions de dollars en 2019) a été comptabilisée à l'égard des actifs détenus en vue de la vente.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

	2020					
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	219 \$	1 785 \$	8 207 \$	3 873 \$	389 \$	14 473 \$
Entrées ⁱ⁾	—	—	132	26	728	886
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	—	44	—	—	44
Sorties	(6)	(45)	(60)	(25)	—	(136)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(29)	—	—	—	—	(29)
Transfert à partir des immeubles de placement (note 15)	16	14	—	—	—	30
Transfert à partir des actifs en cours de construction	25	25	482	170	(702)	—
Solde à la clôture de l'exercice	225 \$	1 779 \$	8 805 \$	4 044 \$	415 \$	15 268 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	853 \$	6 148 \$	1 980 \$	2 \$	8 983 \$
Amortissement	—	52	506	281	—	839
Pertes de valeur	1	1	15	9	—	26
Reprise de pertes de valeur	—	(3)	(6)	(7)	—	(16)
Sorties	—	(20)	(60)	(24)	—	(104)
Solde à la clôture de l'exercice	1 \$	883 \$	6 603 \$	2 239 \$	2 \$	9 728 \$
Valeur comptable au 2 janvier 2021	224 \$	896 \$	2 202 \$	1 805 \$	413 \$	5 540 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent un paiement anticipé de 66 millions de dollars qui a été effectué en 2019. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2020.

2019

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement, terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	230 \$	1 772 \$	7 635 \$	3 715 \$	950 \$	404 \$	14 706 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16	—	—	(42)	—	(950)	—	(992)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	230 \$	1 772 \$	7 593 \$	3 715 \$	— \$	404 \$	13 714 \$
Entrées ⁱ⁾	—	23	159	47	—	601	830
Acquisitions d'entreprises (note 5)	—	1	66	—	—	—	67
Sorties	(31)	(31)	(44)	(19)	—	—	(125)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(9)	(4)	—	—	—	—	(13)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	29	24	433	130	—	(616)	—
Solde à la clôture de l'exercice	219 \$	1 785 \$	8 207 \$	3 873 \$	— \$	389 \$	14 473 \$
Cumul de l'amortissement							
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	814 \$	5 726 \$	1 694 \$	539 \$	2 \$	8 775 \$
Ajustements au titre de l'IFRS 16	—	—	(18)	—	(539)	—	(557)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	— \$	814 \$	5 708 \$	1 694 \$	— \$	2 \$	8 218 \$
Amortissement	—	53	456	282	—	—	791
Pertes de valeur	—	10	23	23	—	—	56
Reprise de pertes de valeur	—	(6)	(1)	(4)	—	—	(11)
Sorties	—	(17)	(38)	(15)	—	—	(70)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	(1)	—	—	—	—	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	853 \$	6 148 \$	1 980 \$	— \$	2 \$	8 983 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2019	219 \$	932 \$	2 059 \$	1 893 \$	— \$	387 \$	5 490 \$

i) Les entrées d'immobilisations corporelles comprennent un paiement anticipé de 13 millions de dollars qui a été effectué en 2018. Le solde a été transféré en provenance des autres actifs en 2019.

Actifs en cours de construction Le coût des entrées d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 2 janvier 2021 s'est établi à 728 millions de dollars (601 millions de dollars au 28 décembre 2019). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif d'un montant négligeable (néant en 2019), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 6,19 %.

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 2 janvier 2021, la société avait conclu des engagements de 68 millions de dollars (128 millions de dollars au 28 décembre 2019) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises liées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation Pour l'exercice clos le 2 janvier 2021, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 18 millions de dollars (52 millions de dollars en 2019) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 28) de 25 millions de dollars (28 millions de dollars en 2019) liées à 27 UGT (43 UGT en 2019) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 7 % (2 % en 2019) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2019) leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La tranche restante de 93 % (98 % en 2019) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 41 millions de dollars (79 millions de dollars en 2019) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 2 janvier 2021, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 16 millions de dollars (11 millions de dollars en 2019) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 28) de 11 millions de dollars (1 million de dollars en 2019) se rapportant à 13 UGT (7 UGT en 2019) du secteur Vente au détail. Des reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 8 % des UGT (14 % en 2019) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait de 1 million de dollars leur valeur comptable (4 millions de dollars en 2019). La tranche restante de 92 % des UGT (86 % en 2019) à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 26 millions de dollars leur valeur comptable (8 millions de dollars en 2019).

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT pour les emplacements détenus ou la durée restante du contrat de location de l'UGT pour les emplacements loués. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 8,0 % à 8,5 % au 2 janvier 2021 (8,5 % au 28 décembre 2019).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 8 millions de dollars (4 millions de dollars en 2019) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail ainsi que des activités de restructuration. Des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation supplémentaires (voir la note 28) de 3 millions de dollars (néant en 2019) ont été enregistrées en lien avec les activités de restructuration.

Note 15. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	172 \$	234 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	11	15
Sorties	—	(1)
Transfert vers les immobilisations corporelles, montant net (note 14)	(30)	—
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(25)	(76)
Solde à la clôture de l'exercice	128 \$	172 \$

En 2020, la société a comptabilisé des produits locatifs négligeables (2 millions de dollars en 2019) et a engagé des coûts d'exploitation directs négligeables (1 million de dollars en 2019) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 2 janvier 2021, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 7,00 % à 9,00 % (9,75 % à 10,25 % au 28 décembre 2019), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,50 % à 8,50 % (6,00 % à 9,00 % au 28 décembre 2019).

Note 16. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

2020					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 490 \$	20 \$	3 111 \$	5 862 \$	12 483 \$
Entrées	—	—	331	7	338
Acquisitions d'entreprises	1	—	—	2	3
Solde à la clôture de l'exercice	3 491 \$	20 \$	3 442 \$	5 871 \$	12 824 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	2 124 \$	3 017 \$	5 161 \$
Amortissement	—	—	290	502	792
Pertes de valeur	—	—	—	1	1
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	2 414 \$	3 520 \$	5 954 \$
Valeur comptable au 2 janvier 2021	3 491 \$	— \$	1 028 \$	2 351 \$	6 870 \$
2019					
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles générées en interne à durée d'utilité déterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 489 \$	20 \$	2 741 \$	6 042 \$	12 292 \$
Ajustement au titre de l'IFRS 16	—	—	—	(207)	(207)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	3 489 \$	20 \$	2 741 \$	5 835 \$	12 085 \$
Entrées	1	—	370	5	376
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	23	23
Sorties	—	—	—	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	3 490 \$	20 \$	3 111 \$	5 862 \$	12 483 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	1 845 \$	2 629 \$	4 494 \$
Ajustement au titre de l'IFRS 16	—	—	—	(125)	(125)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	— \$	20 \$	1 845 \$	2 504 \$	4 369 \$
Amortissement	—	—	279	502	781
Sorties	—	—	—	(1)	(1)
Pertes de valeur	—	—	—	12	12
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	20 \$	2 124 \$	3 017 \$	5 161 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2019	3 490 \$	— \$	987 \$	2 845 \$	7 322 \$

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool à chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente du goodwill (voir la note 17).

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2020 et en 2019, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 17. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 940 \$	4 936 \$
Acquisitions d'entreprises	2	4
Solde à la clôture de l'exercice	4 942 \$	4 940 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	994 \$	994 \$
Pertes de valeur	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 948 \$	3 946 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 976 \$	2 974 \$
Marché	375	375
Escompte	461	461
T&T Supermarket Inc.	129	129
Toutes les autres	7	7
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 948 \$	3 946 \$

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des flux de trésorerie, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,1 % et 9,3 % au 28 décembre 2019) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque liée aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt. Au 2 janvier 2021, le taux d'actualisation après impôt utilisé aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissait entre 7,1 % et 9,3 % (entre 7,1 % et 9,3 % au 28 décembre 2019). Le taux d'actualisation avant impôt s'établissait entre 9,7 % et 12,7 % (entre 9,7 % et 12,7 % au 28 décembre 2019).

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de trois ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 28 décembre 2019). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le budget et le plan stratégique triennal de la société approuvé par le Conseil.

Note 18. Autres actifs

Les composantes des autres actifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Placements divers et autres créances	57 \$	22 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 25)	165	229
Créance liée aux contrats de location-financement (note 28)	93	114
Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	61	—
Autres	137	154
Total des autres actifs	513 \$	519 \$

Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence En 2020, Shoppers Drug Mart Inc. a convenu d'investir un montant totalisant 75 millions de dollars dans Maple Corporation (« Maple »), important fournisseur de soins virtuels au Canada, contre une participation ne donnant pas le contrôle importante. Cet investissement constitue une mesure importante alors que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix cherche à rendre les services de soins virtuels plus accessibles, dans le but d'offrir une expérience harmonieuse aux patients lorsqu'ils alternent entre les soins virtuels et les soins en personne.

La participation sera acquise en deux tranches. Au 2 janvier 2021, la tranche un avait été acquise, la société ayant investi 61 millions de dollars en échange d'une participation d'environ 24 % dans Maple. La tranche deux de la participation devrait être acquise au troisième trimestre de 2021.

Note 19. Passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle

La valeur comptable du passif au titre des programmes de récompenses axés sur la fidélisation de la clientèle de la société (le « passif au titre de la fidélisation ») se présentait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Passif au titre de la fidélisation	194 \$	191 \$

La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la Société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Note 20. Provisions

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	221 \$	317 \$
Ajustement au titre de l'IFRS 16	—	(55)
Solde retraité à l'ouverture de l'exercice	221 \$	262 \$
Entrées	95	93
Paiements	(73)	(118)
Reprises	(18)	(16)
Solde à la clôture de l'exercice	225 \$	221 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	92 \$	119 \$
Partie non courante des provisions	133	102
Total des provisions	225 \$	221 \$

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement, de certains coûts liés à des contrats déficitaires visant des immeubles loués, des réclamations légales et du programme de carte Loblaw.

Enquête du Bureau de la concurrence En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur participation à une entente de fixation des prix dans l'ensemble du secteur et la société a offert aux clients une carte Loblaw de 25 \$ qui peut être utilisée pour l'achat d'articles vendus dans les magasins d'alimentation Loblaw partout au Canada. Au 2 janvier 2021, le passif au titre du programme de carte Loblaw s'établissait à 15 millions de dollars (17 millions de dollars au 28 décembre 2019). La société prévoit que les cartes Loblaw émises en faveur des clients viendront réduire le montant en responsabilité civile. La charge inscrite au titre du programme de carte Loblaw ne doit pas être perçue comme une estimation des dommages-intérêts (voir la note 31).

Charges de restructuration et autres charges connexes La société évalue régulièrement ses initiatives de réduction des coûts ainsi que ses initiatives stratégiques liées à l'infrastructure de ses magasins, à ses réseaux de distribution et à son infrastructure administrative dans le but de s'assurer de maintenir une structure d'exploitation à faibles coûts. Des activités de restructuration liées à ces initiatives sont en cours. Au 2 janvier 2021, la provision au titre des charges de restructuration et autres charges totalisait 63 millions de dollars (65 millions de dollars au 28 décembre 2019).

Note 21. Dette à long terme

Les composantes de la dette à long terme se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Déventures		
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée		
5,22 %, échéant en 2020	— \$	350 \$
4,86 %, échéant en 2023	800	800
3,92 %, échéant en 2024	400	400
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
4,49 %, échéant en 2028	400	400
6,50 %, échéant en 2029	175	175
2,28 % échéant en 2030	350	—
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	33	15
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Certificats de placement garanti		
0,20 % à 3,78 %, échéant de 2021 à 2025	1 185	1 311
Fiducie de titrisation indépendante		
2,23 %, échéant en 2020	—	250
2,71 %, échéant en 2022	250	250
3,10 %, échéant en 2023	250	250
2,28 %, échéant en 2024	250	250
1,34 %, échéant en 2025	300	—
Fiducies de financement indépendantes	512	505
Coûts de transaction et autres	(15)	(14)
Total de la dette à long terme	7 046 \$	7 098 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	597	1 127
Dette à long terme	6 449 \$	5 971 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2020. Aucune débeture n'a été émise en 2019 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2020
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	2,28 %	7 mai 2030	350 \$
Total des débetures émises			350 \$

- i) Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars ont été réglés en 2020, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 34 millions de dollars avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets échéant le 7 mai 2030. Ce règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 3,34 % sur les billets échéant le 7 mai 2030 émis.

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2020 et en 2019 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en principal – 2020	Montant en principal – 2019
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	3,75 %	12 mars 2019	— \$	800 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,22 %	18 juin 2020	350	—
Total des débetures remboursées			350 \$	800 \$

- i) La société a comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières une charge de 3 millions de dollars liée à une pénalité pour remboursement anticipé lorsqu'elle a remboursé, le 31 décembre 2018, à sa valeur nominale, la débeture de 800 millions de dollars dont l'échéance initiale était le 12 mars 2019.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2020 et 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 311 \$	1 141 \$
CPG émis	410	453
CPG arrivés à échéance	(536)	(283)
Solde à la clôture de l'exercice	1 185 \$	1 311 \$

Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par *Eagle* sont des débetures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11).

En 2020, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019), échéant le 17 juillet 2025 (17 juillet 2024 en 2019) et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,34 % (2,28 % en 2019). Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars (250 millions de dollars en 2019) ont été réglés, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte liée à la juste valeur réalisée de 11 millions de dollars (perte de 8 millions de dollars en 2019) avant impôt, qui était comptabilisée de façon cumulative dans les autres éléments du résultat global à titre de perte latente avant le règlement. La perte sera reclassée dans les états des résultats sur la durée des billets d'*Eagle* susmentionnés. Le règlement a également donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 2,07 % (2,94 % en 2019) sur les billets d'*Eagle* émis (voir la note 29).

En 2020, des billets à terme de premier rang et subordonnés de 250 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,23 %, qu'*Eagle* avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 septembre 2020. Par conséquent, les soldes relatifs aux billets d'*Eagle* ont enregistré une variation nette de 50 millions de dollars en 2020. Il n'y a eu aucun remboursement de billets émis par *Eagle* en 2019.

Fiducies de financement indépendantes Au 2 janvier 2021, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 512 millions de dollars (505 millions de dollars au 28 décembre 2019) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes.

La date d'échéance de la facilité de crédit engagée renouvelable liée aux fiducies de financement indépendantes est le 27 mai 2022.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,0 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 7 octobre 2023. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 24). En 2020, la société a prélevé puis remboursé 350 millions de dollars sur cette facilité. Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité. En 2020, la société a modifié sa facilité de crédit engagée et repoussé la date d'échéance du 10 juin 2021 au 7 octobre 2023.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	— \$	350 \$
Certificats de placement garanti	597	527
Fiducie de titrisation indépendante	—	250
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	597 \$	1 127 \$

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021
2021	597 \$
2022	919
2023	1 186
2024	782
2025	463
Par la suite	3 114
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	7 061 \$

Voir la note 29 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	7 098 \$	8 026 \$
Reclassement des obligations découlant de contrats de location-financement attribuable à l'IFRS 16	—	(535)
Dette à long terme, compte tenu du reclassement, à l'ouverture de l'exercice	7 098 \$	7 491 \$
Émissions de titres de créance à long terme ⁱ⁾	1 417 \$	672 \$
Remboursements sur la dette à long terme	(1 486)	(1 083)
Total des sorties de trésorerie liées aux activités de financement de la dette à long terme	(69) \$	(411) \$
Autres variations hors trésorerie	17 \$	18 \$
Total des montants hors trésorerie liés aux activités liées à la dette à long terme	17 \$	18 \$
Dette à long terme à la clôture de l'exercice	7 046 \$	7 098 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

Note 22. Autres passifs

Les composantes des autres passifs se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 25)	329 \$	320 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	119	119
Passifs financiers (note 33)	43	—
Passifs au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	3	3
Autres	14	16
Total des autres passifs	508 \$	458 \$

Note 23. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 2 janvier 2021 ou au 28 décembre 2019.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) La société a 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,30 %, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars en circulation, qui ont été émises pour un produit net de 221 millions de dollars. Ces actions privilégiées sont présentées comme une composante des capitaux propres dans les bilans consolidés.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020		2019	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	360 064 475	7 065 \$	371 790 967	7 177 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 26)	601 756	35	1 886 733	94
Rachetées et annulées	(13 304 751)	(263)	(13 613 225)	(206)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	347 361 480	6 837 \$	360 064 475	7 065 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(1 113 302)	(21) \$	(734 727)	(15) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(145 000)	(3)	(900 000)	(16)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 26)	585 518	11	521 425	10
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(672 784)	(13) \$	(1 113 302)	(21) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	346 688 696	6 824 \$	358 951 173	7 044 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 8)	355 484 682		365 360 161	

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au quatrième trimestre de 2020 et au deuxième trimestre de 2019, le Conseil a accru le dividende trimestriel de 0,02 \$ à 0,335 \$ et de 0,02 \$ à 0,315 \$ par action ordinaire, respectivement.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués :

	2020 ⁱ⁾	2019
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires	1,280 \$	1,240 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	1,325 \$	1,325 \$

i) Les dividendes de 0,335 \$ par action ordinaire déclarés pour le quatrième trimestre de 2020 ont été payés le 30 décembre 2020. Les dividendes de 0,33125 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série B, déclarés pour le quatrième trimestre de 2020 ont été payés le 31 décembre 2020.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	453 \$	453 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B (note 8)	12	12
Total des dividendes déclarés	465 \$	465 \$

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,335 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2021 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2021, et un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de 0,33125 \$ par action, à payer le 31 mars 2021 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2021.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	13 304 751	13 613 225
Contrepartie en trésorerie payée ⁱ⁾	888 \$	937 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	625	546
Diminution du capital social ordinaire	263	206
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	145 000	900 000
Contrepartie en trésorerie payée	10 \$	62 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	7	46
Diminution du capital social ordinaire	3	16

i) En 2019, la contrepartie en trésorerie payée comprenait un montant de 185 millions de dollars payé pour des actions ordinaires relativement au régime d'achat d'actions automatique, qui est décrit plus bas.

En 2020, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé une modification à l'offre publique de rachat de la société. Cette modification permettait à la société de racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société.

Conformément à une ordonnance d'exemption accordée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), le 21 décembre 2020, la société a racheté aux fins d'annulation 3 269 208 actions ordinaires auprès d'une entité contrôlée par M. W. Galen Weston (« M. Weston »), qui était alors l'actionnaire détenant le contrôle de Weston (voir la note 33). Les actions ordinaires ont été rachetées à un prix approuvé par la CVMO et sont prises en compte dans le nombre d'actions ordinaires que la société peut racheter dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2020, 13 304 751 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie en trésorerie totale de 888 millions de dollars, y compris 4 940 680 actions ordinaires rachetées auprès de Weston et 3 269 208 actions ordinaires rachetées auprès d'une entité contrôlée par M. Weston, pour une contrepartie en trésorerie totale de 336 millions de dollars et de 205 millions de dollars, respectivement.

Au deuxième trimestre de 2020, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 17 888 888 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Conformément aux règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours alors en vigueur. Au 2 janvier 2021, la société avait racheté 10 547 174 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur.

En 2019, la société a mené à terme un régime d'achat d'actions automatique (« RAAA »), lequel avait été mis sur pied au quatrième trimestre de 2018 afin de faciliter le rachat des actions ordinaires de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Conformément au RAAA, le courtier de la société a acheté 2 927 733 actions ordinaires en contrepartie d'environ 185 millions de dollars.

Note 24. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société et chacun de ses secteurs d'exploitation à présenter.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Dettes bancaires	86 \$	18 \$
Dépôts à vue de clients	24	—
Dettes à court terme	575	725
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	597	1 127
Dettes à long terme	6 449	5 971
Certains autres passifs ⁱ⁾	117	65
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives	7 848 \$	7 906 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 379	1 419
Obligations locatives	7 522	7 691
Total de la dette, compte tenu des obligations locatives	16 749 \$	17 016 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	10 988	11 234
Total du capital sous gestion	27 737 \$	28 250 \$

i) Inclut des passifs financiers de 46 millions de dollars liés à la vente de cinq immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix (voir la note 33).

Dépôts de prospectus préalables de base simplifiés En 2019, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié visant l'émission éventuelle de débentures non garanties ou d'actions privilégiées d'au plus 2 milliards de dollars sur 25 mois.

En 2019, *Eagle* a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission éventuelle de billets d'au plus 1,25 milliard de dollars sur 25 mois.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit existante, de certaines débentures et des lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 2 janvier 2021 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. La Banque PC est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. Au 2 janvier 2021 et tout au long de l'exercice, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables.

Note 25. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le comité de retraite aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2021, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2020		2019	
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 900) \$	— \$	(1 560) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(158)	(163)	(147)	(151)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(2 058) \$	(163) \$	(1 707) \$	(151) \$
Juste valeur des actifs des régimes	2 060	—	1 770	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	2 \$	(163) \$	63 \$	(151) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(3)	—	(3)	—
Total (de l'obligation nette) du surplus net au titre des prestations définies	(1) \$	(163) \$	60 \$	(151) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 18)	165 \$	— \$	229 \$	— \$
Autres passifs (note 22)	(166) \$	(163) \$	(169) \$	(151) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

	2020			2019		
(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 770 \$	— \$	1 770 \$	1 694 \$	— \$	1 694 \$
Cotisations de l'employeur	45	—	45	47	—	47
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Prestations versées	(48)	—	(48)	(56)	—	(56)
Produits d'intérêts	58	—	58	60	—	60
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	237	—	237	213	—	213
Règlements ⁱ⁾	(1)	—	(1)	(187)	—	(187)
Autres	(4)	—	(4)	(3)	—	(3)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 060 \$	— \$	2 060 \$	1 770 \$	— \$	1 770 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 707 \$	151 \$	1 858 \$	1 605 \$	148 \$	1 753 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	65	4	69	60	5	65
Coût financier	57	5	62	59	5	64
Prestations versées	(56)	(6)	(62)	(66)	(7)	(73)
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Pertes actuarielles comprises dans les autres éléments du résultat global	283	9	292	224	—	224
Règlements ⁱ⁾	(1)	—	(1)	(177)	—	(177)
Solde à la clôture de l'exercice	2 058 \$	163 \$	2 221 \$	1 707 \$	151 \$	1 858 \$

i) Les règlements se rapportent aux achats de rentes.

En 2020 et en 2019, la société a procédé à des achats de rentes ayant trait à d'anciens salariés. Ces activités visent à réduire les obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et à atténuer les risques et la volatilité liés à ces obligations. La société a versé 1 million de dollars (187 millions de dollars en 2019) à partir des actifs des régimes concernés pour régler des obligations au titre des régimes de retraite d'un montant de 1 million de dollars (177 millions de dollars en 2019) et a comptabilisé des charges négligeables liées au règlement (10 millions de dollars en 2019) dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les charges liées au règlement découlaient de l'écart entre le montant payé pour les achats de rentes et la valeur des obligations de la société au titre des régimes de retraite à prestations définies relativement à ces achats de rentes au moment du règlement.

En 2020, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 295 millions de dollars (273 millions de dollars en 2019).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 63 % aux participants actifs aux régimes (64 % en 2019);
- 13 % aux participants aux régimes différés (14 % en 2019);
- 24 % aux retraités (22 % en 2019).

En 2021, la société prévoit verser des cotisations d'environ 43 millions de dollars (cotisations de 45 millions de dollars en 2020) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées, le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2020			2019		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	65 \$	4 \$	69 \$	60 \$	5 \$	65 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	(1)	5	4	(1)	5	4
Charges liées au règlement ⁱ⁾	—	—	—	10	—	10
Autres	4	—	4	3	—	3
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	68 \$	9 \$	77 \$	72 \$	10 \$	82 \$

i) Se rapporte aux achats de rentes.

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des impôts, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2020			2019		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(237) \$	— \$	(237) \$	(213) \$	— \$	(213) \$
Ajustements liés à l'expérience	1	(3)	(2)	(2)	(22)	(24)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	282	12	294	226	22	248
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	—	—	—	(7)	—	(7)
Total des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	46 \$	9 \$	55 \$	4 \$	— \$	4 \$
(Recouvrements) charges d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles (gains actuariels) (note 7)	(12)	(2)	(14)	(1)	—	(1)
Pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des charges d'impôt (recouvrements) sur le résultat	34 \$	7 \$	41 \$	3 \$	— \$	3 \$

Le tableau qui suit présente le cumul des (gains actuariels) pertes actuarielles avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2020			2019		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	(93) \$	(87) \$	(180) \$	(97) \$	(87) \$	(184) \$
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	46	9	55	4	—	4
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	(47) \$	(78) \$	(125) \$	(93) \$	(87) \$	(180) \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020		2019	
Titres de capitaux propres				
Canadien - fonds en gestion commune	12 \$	1 %	61 \$	3 %
Étrangers - fonds en gestion commune	1 144	55 %	546	31 %
Total des titres de capitaux propres	1 156 \$	56 %	607 \$	34 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	691 \$	34 %	794 \$	45 %
- titres de sociétés	42	2 %	184	10 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe ⁱ⁾				
- titres d'État	—	— %	32	2 %
- titres de sociétés	—	— %	12	1 %
Total des titres de créance	733 \$	36 %	1 022 \$	58 %
Autres placements	123	6 %	125	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48	2 %	16	1 %
Total	2 060 \$	100 %	1 770 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

Au 2 janvier 2021 et au 28 décembre 2019, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2020		2019	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	2,50 %	2,50 %	3,25 %	3,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	3,25 %	3,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. - sans objet

i) La table de mortalité du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 2 janvier 2021 était de 19,5 ans (18,9 ans au 28 décembre 2019).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2021.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2020 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	2,50 %	3,25 %	2,50 %	3,00 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(367) \$	(26) \$	(22) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	448 \$	25 \$	28 \$	— \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	15 \$	1 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(13) \$	(1) \$

s. o. - sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs En 2020, la société a inscrit une charge de 74 millions de dollars (65 millions de dollars en 2019) dans le résultat d'exploitation au titre des cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2021, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, compte tenu de ses franchises, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 60 000 employés y participant (55 000 en 2019). Les charges de 2020 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 73 millions de dollars (64 millions de dollars en 2019) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ⁱ⁾	77 \$	82 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱⁱ⁾	27	24
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱⁱ⁾	74	65
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	178 \$	171 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ^{iv)}	30	39
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	208 \$	210 \$
Comptabilisés à l'état consolidé des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives (note 27)	200 \$	203 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	8	7
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme	208 \$	210 \$

i) Comprend des charges négligeables liées au règlement (10 millions de dollars en 2019) se rapportant à des achats de rentes.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes à cotisations définies.

iii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs.

iv) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2019) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, s'est établie à 49 millions de dollars en 2020 (45 millions de dollars en 2019) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, a été inscrite aux bilans consolidés résumés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Autres passifs (note 22)	3 \$	3 \$
Surplus d'apport	109	100

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options sur actions de la société :

	2020		2019	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	6 317 922	57,57 \$	7 509 631	51,60 \$
Attribution	1 851 415	70,03 \$	1 552 458	65,66 \$
Exercice ⁱ⁾ (note 23)	(601 756)	50,32 \$	(2 345 820)	43,82 \$
Renonciation/annulation	(307 936)	61,28 \$	(398 347)	57,88 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	7 259 645	61,19 \$	6 317 922	57,57 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 758 738	55,99 \$	2 117 144	52,79 \$

i) En 2019, la société a réglé 459 087 options sur actions en trésorerie.

Le tableau qui suit présente la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée et le prix d'exercice des options sur actions en circulation et exerçables au 2 janvier 2021 :

	Options en circulation en 2020			Options exerçables en 2020	
	Nombre d'options en circulation	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
39,97 \$ – 57,83 \$	2 352 828	3,0	53,66 \$	1 415 505	52,27 \$
57,84 \$ – 65,57 \$	2 998 885	3,8	61,55 \$	1 325 775	59,82 \$
65,58 \$ – 70,19 \$	1 907 932	6,1	69,91 \$	17 458	67,46 \$
	7 259 645		61,19 \$	2 758 738	55,99 \$

En 2020, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 68,22 \$ (69,21 \$ en 2019) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 30 millions de dollars (82 millions de dollars en 2019) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2020 s'est élevée à 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2019). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2020 et en 2019 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes :

	2020	2019
Taux de rendement en dividende attendu	1,9 %	1,8 %
Volatilité attendue du cours de l'action	13,5 % – 20,1 %	13,7 % – 15,7 %
Taux d'intérêt sans risque	0,3 % – 1,2 %	1,4 % – 1,8 %
Durée de vie attendue des options	3,7 – 6,2 ans	3,7 – 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 9,0 % (9,0 % au 28 décembre 2019) a été appliqué au 2 janvier 2021.

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
Unités d'actions temporairement incessibles à l'ouverture de l'exercice	1 032 832	1 024 275
Attribution	242 797	355 311
Réinvestissement	23 666	17 125
Règlement	(367 020)	(274 335)
Renonciation	(38 003)	(89 544)
Unités d'actions temporairement incessibles à la clôture de l'exercice	894 272	1 032 832

La juste valeur des UATI attribuées en 2020 s'est établie à 17 millions de dollars (24 millions de dollars en 2019).

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
Unités d'actions au rendement à l'ouverture de l'exercice	662 695	674 945
Attribution	237 391	258 261
Réinvestissement	16 301	11 264
Règlement	(218 955)	(235 881)
Renonciation	(31 032)	(45 894)
Unités d'actions au rendement à la clôture de l'exercice	666 400	662 695

La juste valeur des UAR attribuées en 2020 s'est établie à 17 millions de dollars (16 millions de dollars en 2019).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2020, la société a procédé au règlement de 585 975 UATI et UAR (521 425 en 2019), dont 585 518 (510 216 en 2019) ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 23). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 11 millions de dollars (10 millions de dollars en 2019) du capital social et à une hausse nette de 21 millions de dollars (19 millions de dollars en 2019) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à l'ouverture de l'exercice	336 897	296 329
Attribution	35 008	34 895
Réinvestissement	8 576	5 673
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à la clôture de l'exercice	380 481	336 897

La juste valeur des UAD attribuées en 2020 s'est établie à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2019).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2020	2019
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à l'ouverture de l'exercice	45 258	45 473
Attribution	10 310	4 796
Réinvestissement	1 288	846
Règlement	—	(5 857)
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à la clôture de l'exercice	56 856	45 258

La juste valeur des UADD attribuées en 2020 s'est établie à 1 million de dollars (valeur négligeable en 2019).

Note 27. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 874 \$	6 040 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 25)	174	166
Autres avantages du personnel à long terme (note 25)	26	37
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	46	42
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(69)	(56)
Total des charges au titre des avantages du personnel	7 051 \$	6 229 \$

Note 28. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, de ses centres de distribution, de ses locaux à bureaux, de ses véhicules à passagers, de ses remorques et de son matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail constituent une part importante du portefeuille de contrats de location de la société. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 ans et 15 ans, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite. La société possède et loue également des immeubles qui sont loués ou sous-loués à des tiers, respectivement. Les sous-locations ont principalement trait à des centres médicaux et à des locataires complémentaires à l'intérieur des magasins.

À titre de preneur

Actifs au titre de droits d'utilisation Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2020		
	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 273 \$	68 \$	8 341 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	186	—	186
Prorogations de contrats de location et autres éléments	624	17	641
Solde à la clôture de l'exercice	9 083 \$	85 \$	9 168 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	955 \$	24 \$	979 \$
Amortissement	943	22	965
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 14)	17	—	17
Solde à la clôture de l'exercice	1 915 \$	46 \$	1 961 \$
Valeur comptable au : 2 janvier 2021	7 168 \$	39 \$	7 207 \$

(en millions de dollars canadiens)	2019		
	Immeubles	Autres	Total
Coût			
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 536 \$	66 \$	7 602 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	238	2	240
Prorogations de contrats de location et autres éléments	499	—	499
Solde à la clôture de l'exercice	8 273 \$	68 \$	8 341 \$
Cumul de l'amortissement			
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	— \$	— \$
Amortissement	928	24	952
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 14)	27	—	27
Solde à la clôture de l'exercice	955 \$	24 \$	979 \$
Valeur comptable au : 28 décembre 2019	7 318 \$	44 \$	7 362 \$

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 2 janvier 2021 et le 28 décembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 110 \$	9 177 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	184	258
Prorogations de contrats de location et autres éléments	631	497
Paiements au titre de la location	(1 393)	(1 209)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 6)	369	387
Solde à la clôture de l'exercice	8 901 \$	9 110 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 379 \$	1 419 \$
Obligations locatives	7 522	7 691
Total des obligations locatives	8 901 \$	9 110 \$

Situation de trésorerie Le tableau qui suit présente les paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location :

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
(en millions de dollars canadiens)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	1 355 \$	1 197 \$	1 204 \$	1 063 \$	992 \$	3 653 \$	9 464 \$	10 144 \$

Au 2 janvier 2021, la société affichait des flux de trésorerie non actualisés futurs de 270 millions de dollars (208 millions de dollars au 28 décembre 2019) liés à des contrats de location non encore en vigueur, mais faisant l'objet d'engagements.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2020, un montant de 25 millions de dollars (27 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans le coût des marchandises vendues et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paiements variables au titre de la location La société effectue des paiements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paiements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2020, un montant de 389 millions de dollars (376 millions de dollars en 2019) a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de renouvellement La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail sont assortis d'options de renouvellement. Au 2 janvier 2021, environ 10 % des obligations locatives (8 % au 28 décembre 2019) avaient trait à des options de renouvellement pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 2 janvier 2021, des paiements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 15 milliards de dollars (14 milliards de dollars au 28 décembre 2019) se rapportaient à des options de renouvellement pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paiements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2020, la société a cédé puis reloué un immeuble de bureaux et comptabilisé une perte de 1 million de dollars (profit de 7 millions de dollars en 2019) dans les frais de vente et charges générales et administratives. La société a également cédé et reloué cinq immeubles de commerce de détail. Ces transactions ne répondaient toutefois pas aux critères de ventes d'actifs aux termes de l'IFRS 15 puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes des contrats de location (voir la note 33).

À titre de bailleur

Contrats de location-financement Une créance au titre des contrats de location-financement est inscrite dans le bilan consolidé de la société (voir la note 18). En 2020, la société a comptabilisé des produits d'intérêts financiers de 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2019) et des pertes de valeur de 5 millions de dollars (néant en 2019). Les paiements futurs aux termes des contrats de location-financement que recevra la société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
(en millions de dollars canadiens)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total	Total
Paiements à recevoir aux termes de contrats de location-financement	19 \$	18 \$	19 \$	13 \$	10 \$	30 \$	109 \$	136 \$
Moins les produits d'intérêts financiers non acquis	(4)	(3)	(3)	(2)	(1)	(3)	(16)	(22)
Total des montants à recevoir aux termes de contrats de location-financement (note 18)	15 \$	15 \$	16 \$	11 \$	9 \$	27 \$	93 \$	114 \$

Contrats de location simple En 2020, la société a comptabilisé des produits tirés de contrats de location simple de 25 millions de dollars (27 millions de dollars en 2019), dont une tranche de 20 millions de dollars (23 millions de dollars en 2019) provenait de contrats de sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation.

Les paiements futurs non actualisés aux termes des contrats de location simple que recevra la société se présentent comme suit :

Paiements à recevoir pour chaque exercice							Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
(en millions de dollars canadiens)	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total	Total
Produits tirés des contrats de location simple	14 \$	10 \$	10 \$	9 \$	8 \$	24 \$	75 \$	74 \$

Note 29. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

	Au 2 janvier 2021				Au 28 décembre 2019			
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Coût amorti :								
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	19 \$	19 \$
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	—	—	—	—	14	14
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Certains placements à long terme et autres actifs ⁱ⁾	117	—	—	117	50	—	—	50
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	6	6	—	—	—	—
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	3	3	5	—	1	6
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	— \$	8 292 \$	— \$	8 292 \$	— \$	8 079 \$	— \$	8 079 \$
Certains autres passifs ⁱ⁾	—	—	48	48	—	—	9	9
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	—	—	—	2	—	2
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	4	7	—	11	—	5	—	5

i) Certains autres actifs, certains autres placements à long terme et autres actifs et certains autres passifs sont inscrits aux bilans consolidés sous le poste Autres actifs et Autres passifs, respectivement.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices présentés.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 2 millions de dollars en 2020 (perte de 3 millions de dollars en 2019) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, une perte nette de 24 millions de dollars a été comptabilisée en 2020 (perte nette de 1 million de dollars en 2019) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés Au 2 janvier 2021, la valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw était de néant (19 millions de dollars au 28 décembre 2019). La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un montant de néant en 2020 (profit de 1 million de dollars en 2019) au titre des créances liées à ces prêts.

Dérivés incorporés Les instruments financiers de niveau 3 de la société qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistent en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le moment du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de n'importe quelle donnée d'entrée pourrait entraîner une augmentation (une diminution) importante de la juste valeur.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, un profit de 2 millions de dollars en 2020 (profit de 4 millions de dollars en 2019) lié à ces dérivés. De plus, un actif de 3 millions de dollars correspondant a été inscrit dans les charges payées d'avance et autres actifs au 2 janvier 2021 (actif de 1 million de dollars au 28 décembre 2019). Au 2 janvier 2021, une augmentation (diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit (une perte) lié(e) à la juste valeur de 1 million de dollars.

Placements dans des titres La Banque PC détient des placements qui sont considérés comme faisant partie des titres liquides qu'elle doit détenir afin de respecter le ratio de liquidité à court terme. Au 2 janvier 2021, un montant de 117 millions de dollars de titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (50 millions de dollars au 28 décembre 2019) était inscrit dans les autres actifs. La Banque PC a comptabilisé un profit latent lié à la juste valeur de 1 million de dollars en 2020 (profit latent lié à la juste valeur négligeable en 2019) dans les autres éléments du résultat global relativement à ces placements.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits nets réalisés et latents (pertes nettes réalisées et latentes), avant l'impôt sur le résultat, lié(e)s aux autres dérivés de la société :

	2 janvier 2021		
(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	— \$	(40) \$	(5) \$
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱ⁾	—	1	(4)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	— \$	(39) \$	(9) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(7) \$	— \$	(3) \$
Autres dérivés non financiers	(4)	—	(23)
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(11) \$	— \$	(26) \$
Total des dérivés	(11) \$	(39) \$	(35) \$

i) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs. En 2020, la Banque PC a réglé des contrats à terme sur obligations de 200 millions de dollars et la société a émis et réglé des contrats à terme sur obligations de 350 millions de dollars (se reporter à la note 21). La société a conclu que ces couvertures étaient efficaces à leur date respective de règlement.

ii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 225 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	— \$	(1) \$	1 \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	(6)	—
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	(1)	—	(1)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(1) \$	(7) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(5) \$	— \$	(16) \$
Autres dérivés non financiers	5	—	12
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	— \$	— \$	(4) \$
Total des dérivés	(1) \$	(7) \$	(4) \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 5 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) La Banque PC a recours à des contrats à terme sur obligations, d'une valeur notionnelle de 50 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 300 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 30. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, qui nécessite une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 2 janvier 2021 :

	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total ⁱ⁾
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	315 \$	28 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	343 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dettes bancaires	86	—	—	—	—	—	86
Dépôts à vue de clients	24	—	—	—	—	—	24
Dettes à court terme ⁱⁱ⁾	575	—	—	—	—	—	575
Passifs financiers ⁱⁱⁱ⁾	3	2	2	2	3	27	39
Dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts ^{iv)}	900	1 216	1 459	997	664	4 527	9 763
Autres passifs	3	—	—	—	—	—	3
Total	1 906 \$	1 246 \$	1 461 \$	999 \$	667 \$	4 554 \$	10 833 \$

i) La société a exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 32).

iii) Représentent l'engagement de la société au titre des paiements contractuels se rapportant à la vente de cinq immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix (voir la note 33).

iv) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiduciaires de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 2 janvier 2021.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres créances. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir d'administrations publiques, de régimes d'assurance privés visant la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises et les cours des actions ordinaires ainsi que de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 8 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société est également exposée aux fluctuations des prix sur ses achats libellés en dollars américains en raison de la variation du cours de change du dollar américain. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 2 janvier 2021, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 5 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 31. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelles cotisations.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par deux pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. La Cour supérieure a imposé une date limite pour soumettre une réclamation au titre du recours collectif en se fondant sur la date d'approbation de la requête en certification. Les pharmaciens devenus pharmaciens propriétaires après le 9 juillet 2013 ne sont pas parties au recours collectif. La société juge cette réclamation sans fondement et se défend vigoureusement. La société n'a pas de charges à payer importantes et n'a pas constitué de provisions importantes au titre de ce litige dans ses états financiers consolidés.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'accord visant la fixation des prix à l'échelle du secteur d'activité concernant certains produits de boulangerie emballés. L'accord portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet accord, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres importants magasins d'alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Il est trop tôt pour prédire l'issue de ces poursuites. Ni la société, ni Weston n'estime que la résolution ultime de ces poursuites aura des incidences défavorables importantes sur leur situation ou leurs perspectives financières. Les soldes de trésorerie de la société excèdent de loin tout scénario raisonnable de dommages-intérêts, et par conséquent, la société ne prévoit pas de répercussions sur ses dividendes, sa politique de dividendes ou son régime de rachat d'actions. En 2020 ou avant, la société n'a comptabilisé aucun montant en lien avec la responsabilité civile éventuelle liée aux poursuites en recours collectif du fait que le montant de la responsabilité ne peut être estimé de manière fiable à l'heure actuelle. La société continuera d'évaluer si une provision au titre de la responsabilité civile liée aux poursuites en recours collectif peut être estimée de façon fiable et comptabilisera un montant dans la période au cours de laquelle une estimation fiable de la responsabilité sera établie ou que les poursuites seront réglées, selon la première des occurrences à survenir. Par suite de l'admission de leur participation à l'accord et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'assertions frauduleuses et inexacts ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au titre des charges engagées par la province dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes en Colombie-Britannique. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2020, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans les recours collectifs de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que ces réclamations datées de mai 2019 et de février 2020 visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

La société a reçu de l'Agence du revenu du Canada et du ministère des Finances de l'Ontario des avis de nouvelle cotisation qui s'appuient sur l'hypothèse selon laquelle certains revenus touchés par Glenhuron, filiale établie à la Barbade et entièrement détenue par la société qui a fait l'objet d'une liquidation en 2013, auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada. Les avis de nouvelle cotisation, qui ont été reçus entre 2015 et 2019, portent sur les années d'imposition 2000 à 2013. Le 7 septembre 2018, la Cour de l'impôt a rendu sa décision concernant les années d'imposition 2000 à 2010. La Cour de l'impôt a statué, en se fondant sur une interprétation technique des lois applicables, que certains revenus touchés par Glenhuron devaient être imposés au Canada. Le 4 octobre 2018, la société a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 15 octobre 2019, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause et, le 23 avril 2020, elle a rendu sa décision et infirmé la décision de la Cour de l'impôt. Le 29 octobre 2020, la Cour suprême a accordé à la Couronne l'autorisation d'en appeler et, le 30 novembre 2020, la Couronne a déposé un avis d'appel auprès de la Cour suprême. Après la clôture de l'exercice, la Cour suprême a indiqué que l'appel sera entendu le 13 mai 2021. La société n'a annulé aucune partie des charges de 367 millions de dollars comptabilisées au troisième trimestre de 2018, dont une tranche de 176 millions de dollars inscrite dans les intérêts et une tranche de 191 millions de dollars, dans l'impôt sur le résultat.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 32. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 327 millions de dollars au 2 janvier 2021 (316 millions de dollars au 28 décembre 2019). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 2 janvier 2021, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 28 décembre 2019) et un montant total de 470 millions de dollars (468 millions de dollars au 28 décembre 2019) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 2 janvier 2021, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé 86 millions de dollars au total (18 millions de dollars au 28 décembre 2019) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 21). Au 2 janvier 2021, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 64 millions de dollars (64 millions de dollars au 28 décembre 2019) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 28 décembre 2019) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 28 décembre 2019). De plus, la société garantit les obligations de 3 millions de dollars (2 millions de dollars au 28 décembre 2019) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Cautionnement de Glenhuron Bank Limited En lien avec l'avis de nouvelle cotisation que l'Agence du revenu du Canada a fait parvenir à la société à l'égard de certains revenus touchés par Glenhuron (voir la note 31), la société a conclu un cautionnement avec le ministère des Finances afin de faire appel des avis de nouvelle cotisation. Par suite de la décision de la Cour de l'impôt et des paiements supplémentaires effectués, le montant du cautionnement s'élève à 52 millions de dollars (49 millions de dollars au 28 décembre 2019).

Garantie sous forme de trésorerie Au 2 janvier 2021, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 102 millions de dollars (103 millions de dollars au 28 décembre 2019), dont un montant négligeable (1 million de dollars au 28 décembre 2019) a été déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie, qui sont inscrits dans les autres actifs.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard^{MD} International Incorporated (« Mastercard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard^{MD}. Au 2 janvier 2021, la garantie en faveur de Mastercard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 28 décembre 2019).

La société a mis en place, au nom d'une de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 28 décembre 2019) émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 9 % (10 % au 28 décembre 2019) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 52 millions de dollars (70 millions de dollars au 28 décembre 2019) (voir la note 11).

Note 33. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 182 874 456 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington, de 78 647 040 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 51,6 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 467 035 actions ordinaires de la société, soit environ 0,1 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est également l'actionnaire détenant le contrôle de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Au 2 janvier 2021, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,8 % dans Propriétés de Choix (62,9 % au 28 décembre 2019). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 57 % (58 % au 28 décembre 2019) des produits locatifs de Propriétés de Choix et occupant 55 % de sa superficie locative brute au 2 janvier 2021 (56 % au 28 décembre 2019). La société conclut également diverses ententes et transactions avec Propriétés de Choix.

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut diverses transactions avec des parties liées. Ces transactions sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2020	2019 ^{vii)}
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	624 \$	631 \$
Vente de stocks à une filiale de Weston	1	4
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	41	27
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱⁱ⁾	47 \$	44 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	18	16
Location de bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	4
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ^{iv)}	733 \$	736 \$
Frais de gestion d'immeubles et autres frais d'administration payés à Propriétés de Choix	1	1
Paiements au titre des résiliations de baux versés à Propriétés de Choix	—	3
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix ^{v)}	(1)	(5)
Profit sur la vente d'immeubles à Propriétés de Choix ^{vi)}	—	(7)

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que la société mère de cette société et Wittington ont un administrateur en commun. Au 2 janvier 2021, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 28 décembre 2019).
- ii) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et de contrôle et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) En 2020, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 515 millions de dollars (526 millions de dollars en 2019) et des charges d'exploitation de 218 millions de dollars (210 millions de dollars en 2019).
- v) En 2020, la société a reçu de Propriétés de Choix des paiements au titre de la densification des sites de 1 million de dollars (5 millions de dollars en 2019). Certains immeubles de placement vendus à Propriétés de Choix comprennent des terrains excédentaires ayant un potentiel d'aménagement. Propriétés de Choix compensera la société au fil du temps en lui versant des paiements liés à la densification des sites, au fur et à mesure qu'elle procédera à l'aménagement, à la densification ou au réaménagement de ces terrains excédentaires. Les paiements que reçoit la société sont calculés selon une grille tarifaire, laquelle est décrite dans l'accord d'alliance stratégique, qui tient compte de la région, du classement sur le marché et du type d'utilisation de l'immeuble.
- vi) En 2020, la société a cédé un immeuble en cours d'aménagement à Propriétés de Choix pour un produit de 8 millions de dollars (59 millions de dollars en 2019). Le produit était équivalent à la valeur comptable de l'immeuble (profit de 7 millions de dollars en 2019).
- vii) Les chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Weston ⁱ⁾	55 \$	33 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	(8)	(12)

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.
- ii) Les soldes se rapportent à d'autres créances, déduction faite d'autres charges à payer à Propriétés de Choix.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. En 2019, la société a également adhéré à un régime collectif, qui est commandité par Weston, sa société mère. À titre de participant au régime collectif, la société versera des cotisations à hauteur de sa quote-part du coût des prestations définies, y compris les intérêts, les coûts des services rendus et les charges administratives. En 2020, la société n'a versé aucun montant au régime collectif.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	6 \$	6 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	9	9
Rémunération totale	15 \$	15 \$

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque »). Le commandité du fonds de capital de risque est la filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque. Le fonds de capital de risque a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans. En 2020, la société a investi 6 millions de dollars dans le fonds de capital de risque, montant qui a été comptabilisé dans les autres actifs. Après la clôture de 2020, la société a investi une somme additionnelle de 3 millions de dollars dans le fonds de capital de risque.

Autres transactions et ententes conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord expire le 5 juillet 2023, soit 10 ans après le premier appel public à l'épargne.

Convention de gestion d'immeubles Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, des services de gestion d'immeubles pour les immeubles dont les locataires sont des tierces parties. La durée initiale de ces services est de deux ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention de gestion d'immeubles a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Convention d'administration des contrats de sous-location Propriétés de Choix fournit à la société, moyennant des honoraires établis en fonction d'une rémunération pour services rendus, certains services d'administration en lien avec les contrats de sous-location des activités de postes d'essence conclus avec Brookfield Business Partners L.P. La durée initiale de ces services est de cinq ans et la convention sera renouvelée automatiquement pour des périodes d'un an. La convention d'administration des contrats de sous-location a été résiliée en date du 31 décembre 2020.

Lettres de crédit Au 2 janvier 2021, la société avait remis à la province d'Ontario et à la ville de Toronto, au nom de Propriétés de Choix, des lettres de crédit totalisant 2 millions de dollars se rapportant au report de droits de cession immobilière sur les immeubles acquis auprès de la société (2 millions de dollars au 28 décembre 2019).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix :

	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
	(en millions de dollars canadiens)	2021	2022	2023	2024	2025 Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location		517 \$	479 \$	505 \$	461 \$	458 \$ 1 566 \$	3 986 \$	4 508 \$

Passifs financiers Le 24 novembre 2020, la société a cédé cinq immeubles de commerce de détail à Propriétés de Choix pour un produit totalisant 46 millions de dollars. Les cinq immeubles ont été reloués par la société. Ces transactions ne répondaient pas aux critères de ventes d'actifs aux termes de l'IFRS 15 puisque la société n'a pas cédé le contrôle des immeubles aux termes des contrats de location. Le produit a plutôt été comptabilisé à titre de passifs financiers et, au 2 janvier 2021, un montant de 3 millions de dollars était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 43 millions de dollars, dans les autres passifs. En 2020, un montant négligeable a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et un remboursement négligeable a été effectué sur les passifs financiers envers Propriétés de Choix.

Note 34. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires. Il comprend également les pharmacies situées en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les autres articles de marchandise générale et il soutient le programme *PC Optimum*. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui sont regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- le secteur Services financiers offre des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, le programme *PC Optimum*, des services de courtage d'assurance et des services de télécommunications.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, tels qu'ils sont présentés périodiquement à la direction interne.

L'information portant sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

	2020				2019			
(en millions de dollars canadiens)	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Éliminations ⁱ⁾	Total
Produitsⁱⁱ⁾	51 859 \$	1 097 \$	(242) \$	52 714 \$	47 099 \$	1 196 \$	(258) \$	48 037 \$
Résultat d'exploitation	2 231 \$	134 \$	— \$	2 365 \$	2 082 \$	188 \$	— \$	2 270 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	655	87	—	742	666	81	—	747
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 576 \$	47 \$	— \$	1 623 \$	1 416 \$	107 \$	— \$	1 523 \$
Résultat d'exploitation	2 231 \$	134 \$	— \$	2 365 \$	2 082 \$	188 \$	— \$	2 270 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 571	25	—	2 596	2 502	22	—	2 524
Éléments d'ajustement ⁱⁱⁱ⁾	589	—	—	589	624	2	—	626
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(509)	—	—	(509)	(508)	—	—	(508)
Montant ajusté du BAIIA ⁱⁱⁱ⁾	4 882 \$	159 \$	— \$	5 041 \$	4 700 \$	212 \$	— \$	4 912 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{iv)}	2 062	25	—	2 087	1 994	22	—	2 016
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 820 \$	134 \$	— \$	2 954 \$	2 706 \$	190 \$	— \$	2 896 \$

- i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} Services financiers le Choix du Président^{MD} du secteur Services financiers.
- ii) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 460 millions de dollars (478 millions de dollars en 2019).
- iii) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA²⁾. La direction utilise le montant ajusté du BAIIA²⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur.
- iv) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA²⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'une charge d'amortissement de 509 millions de dollars (508 millions de dollars en 2019) liée aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les produits de la société, en fonction du type de biens ou de services, font l'objet d'un rapprochement avec les produits sectoriels de la société dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Alimentation au détail	37 596 \$	33 756 \$
Pharmacies au détail		
Médicaments sur ordonnance	6 758 \$	6 307 \$
Produits de l'avant du magasin	7 505	7 036
	14 263 \$	13 343 \$
Total du secteur Vente au détail	51 859 \$	47 099 \$
Services financiers	1 097	1 196
Éliminations ⁱ⁾	(242)	(258)
Total	52 714 \$	48 037 \$

- i) Les colonnes Éliminations comprennent le reclassement des produits liés aux récompenses axées sur la fidélisation du programme MasterCard^{MD} Services financiers le Choix du Président du secteur Services financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Au 2 janvier 2021	Au 28 décembre 2019
Total des actifs		
Vente au détail	31 297 \$	31 661 \$
Services financiers	4 573	4 648
	35 870 \$	36 309 \$

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail ⁱ⁾	1 193 \$	1 150 \$
Services financiers	31	56
	1 224 \$	1 206 \$

- i) En 2020, les entrées d'immobilisations corporelles du secteur Vente au détail ont compris des paiements anticipés de 66 millions de dollars qui ont été effectués en 2019 et transférés en provenance des autres actifs en 2020. En 2019, les entrées d'immobilisations corporelles du secteur Vente au détail ont compris des paiements anticipés de 13 millions de dollars qui ont été effectués en 2018 et transférés en provenance des autres actifs en 2019.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 2 janvier 2021, au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019	2018
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	52 714 \$	48 037 \$	46 693 \$
Augmentation des produits	9,7 %	2,9 %	0,2 %
Résultat d'exploitation	2 365 \$	2 270 \$	1 923 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	5 041	4 912	3 528
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,6 %	10,2 %	7,6 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742 \$	747 \$	564 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	742	747	387
Bénéfice net	1 192	1 131	800
Activités poursuivies	1 192	1 131	753
Activités abandonnées	—	—	47
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	1 108	1 081	719
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	1 096	1 069	754
Activités poursuivies	1 096	1 069	707
Activités abandonnées	—	—	47
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	1 527	1 516	1 746
Activités poursuivies	1 527	1 516	1 539
Activités abandonnées	—	—	207
Résultat consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net dilué	3,06 \$	2,90 \$	1,99 \$
Activités poursuivies	3,06 \$	2,90 \$	1,87 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	0,12 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	4,26 \$	4,12 \$	4,60 \$
Activités poursuivies	4,26 \$	4,12 \$	4,06 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	0,54 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 937 \$	1 190 \$	1 159 \$
Total des entrées nettes liées aux activités d'exploitation de la société	5 191	3 960	2 501
Total des dépenses d'investissement de la société	1 224	1 206	1 334
Total des flux de trésorerie disponibles ²⁾ de la société	2 247	1 210	366
Mesures financières			
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	2,8 x	3,0 x	1,9 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	14,0 %	13,7 %	12,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	8,2 %	7,8 %	9,8 %

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 2 janvier 2021, au 28 décembre 2019 et au 29 décembre 2018 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019 ³⁾	2018
Résultat d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	51 859 \$	47 099 \$	45 836 \$
Résultat d'exploitation	2 231	2 082	1 717
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	15 300	13 998	13 497
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage ²⁾	29,5 %	29,7 %	29,4 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	4 882 \$	4 700 \$	3 332 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	9,4 %	10,0 %	7,3 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 571 \$	2 502 \$	1 487 \$
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	8,6 %	1,1 %	1,1 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	4,9 %	3,6 %	2,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance du secteur des pharmacies au détail	5,3 %	4,4 %	1,2 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail	4,5 %	2,9 %	3,5 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	71,0	70,8	70,4
Nombre de magasins détenus par la société	550	548	550
Nombre de magasins franchisés	542	540	535
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 347	1 343	1 337
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers			
Produits	1 097 \$	1 196 \$	1 082 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	47	107	137
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	3 165 \$	3 298 \$	3 040 \$
Créances sur cartes de crédit	3 109	3 624	3 309
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	237	196	167
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	13,3 %	13,5 %	13,2 %
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit trimestrielles	3,4 %	3,4 %	3,2 %

Notes de fin de document des résultats financiers et du sommaire financier

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2020 de la société, à la page 142.
- 2) Voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Glossaire

Terme	Définition
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées.
Capital sous gestion	Total de la dette et total des titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant les deux périodes, à l'exclusion du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société.
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles (voir les notes 14 et 16 afférentes aux états financiers consolidés de la société).
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les entrées d'immobilisations incorporelles, les acquisitions d'immobilisations corporelles, les intérêts versés et les paiements nets au titre de la location (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Marge brute du secteur Vente au détail	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, diminué du coût des marchandises vendues.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge brute en pourcentage du secteur Vente au détail	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des coûts de financement nets courants de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution, au cours de la période (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 17, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion de la société »).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.
Prix moyen des articles	Croissance, d'un exercice à l'autre, des produits du secteur de l'alimentation au détail par rapport au nombre moyen d'articles vendus dans les magasins de la société au cours du trimestre. Le prix moyen des articles est calculé en divisant l'ensemble des ventes par le nombre d'articles pour la période choisie.
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 7.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BAIIA du secteur Vente au détail.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.

Glossaire

Terme	Définition
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail totale, en pieds carrés	Superficie totale en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
Taux annualisé des pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle.

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw Limitée
1, President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5

Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.B ».

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2020, Galen G. Weston détenait, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de sa participation majoritaire dans Weston, environ 52,7 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2020, 347 361 480 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2020 s'est établi à 712 325.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2020, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société négociées chaque jour en 2020 s'est établi à 4 313.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du Conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2021 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto, Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Toronto, Canada

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 de Les Compagnies Loblaw Limitée au lieu virtuellement via une webdiffusion en direct le jeudi 6 mai 2021 à 11 h (HAE).

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées de série B

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de paiement pour 2021 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pcoptimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

wellwise.ca

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé

Shoppers Drug Mart[®]

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

Les Compagnies
Loblaw
Limitée